



Les objets : des documents d'archives ?



Photo 1: Maquette des archives des Yvelines

Le cas des maquettes aux archives des Yvelines

Romain Fontaine

Sous la direction Mme
Bénédicte Grailles

Membres du jury :
Patrice Marcilloux | Professeur des universités en archivistique (Université d'Angers)
Bénédicte Grailles | Maîtresse de conférence en archivistique (Université d'Angers)

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**



REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier madame Bénédicte Grailles, ma directrice de recherche, pour ses conseils avisés et le travail de suivi régulier de ce mémoire.

Je remercie aussi monsieur Patrice Marcilloux pour les conseils qu'il a donnés à tous les étudiants de Master 1 pour la réalisation de leur mémoire.

Je tiens à remercier les professionnels qui ont bien voulu que je m'entretienne avec eux, madame Clémentine Vialar, monsieur Nicolas Roger et monsieur Patrice Guérin. Je remercie tous les archivistes des Archives départementales des Yvelines pour leur aide et leur soutien, et particulièrement Anthony Rigault qui m'a aidé dans mes recherches.

Je tiens aussi à remercier ma famille et mon entourage qui m'ont aidé et soutenu.

Enfin je remercie mes camarades de Master 1 pour la solidarité dont ils ont fait preuve.

Sommaire

INTRODUCTION

LES OBJETS DANS LES ARCHIVES

1 Définition du document d'archives

- 1.1. Définition juridique, réglementaire, courante
- 1.2. Vers un élargissement de la définition de document d'archives
- 1.3. L'objet d'archives : un objet lié au document

2 Les objets dans les services d'archives

- 2.1. Les fonds contenant des objets
- 2.2. La préservation et la description des objets
- 2.3. Une patrimonialisation des archives

3 Les objets : un facteur de mise en relation des métiers du patrimoine

- 3.1. La gestion des objets dans les bibliothèques
- 3.2. Archives et archéologie
- 3.3. Archives et musées

BIBLIOGRAPHIE

ÉTAT DES SOURCES

LA GESTION DES MAQUETTES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES : L'EXEMPLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES

1 L'entrée des maquettes dans le service

- 1.1. Le cadre de production des maquettes
- 1.2. La collecte des maquettes : un acte impliquant une réflexion sur la notion de document d'archives ?

2 La gestion des maquettes

- 2.1. Quelles maquettes conserver et comment ?
- 2.2. Décrire, classer et numériser les maquettes

3 Maquettes et communication

- 3.1. Les maquettes : objet d'art porteur d'informations
- 3.2. Les maquettes : un facteur de collaboration entre professionnels

CONCLUSION

Introduction

Dans le film de science-fiction *A l'aube du 6^{ème} jour* de Roger Spottiswoode, les industriels de la biologie ont rendu possible le clonage humain. L'ADN et la mémoire de certains individus peuvent alors être stockés afin de les ressusciter. Les « archives » qui contiennent la conscience téléchargée de ces individus deviennent, à la fin du film, le théâtre d'une bataille pour la conservation de ces précieuses données, capables de faire revivre indéfiniment les méchants du film.

La science-fiction reflète les peurs et les espérances d'une société, et les données très spéciales conservées par les « archives » dans ce film montrent qu'il est toujours possible d'imaginer les archivistes jouer un rôle essentiel dans le futur. Ce rôle sera en grande partie déterminé par les types de document conservés au sein des archives. Car les formats des documents évoluent et le métier d'archiviste avec. L'arrivée des formats audiovisuels et de l'informatique ont déjà amené les archivistes à élargir leur domaine de compétences et à apprendre à conserver ces nouveaux supports d'information. Il est donc nécessaire de questionner le métier d'archiviste et les documents que les archives doivent conserver, car « L'archivistique n'est vivante que dans une attention soutenue à l'évolution conceptuelle et matérielle des types de documents [...] »¹. Ces réflexions peuvent amener des différences de points de vue entre des visions plus ou moins conservatrices du document d'archives.

Il n'est cependant pas question ici de s'intéresser à des documents imaginaires, mais aux objets, dont la présence est déjà bien réelle dans les services d'archives et qui posent parfois des problèmes de conservation. Il s'agira aussi d'étudier un type d'objet particulier : les maquettes. Celles-ci représentent un cas intéressant pour les problèmes qu'elles soulèvent. En effet, elles ne sont pas faciles à conserver car leurs dimensions en font des objets encombrants. De plus, les matériaux variés qui les composent et leur fragilité ne facilitent pas la tâche des conservateurs. Elles ont néanmoins l'avantage d'être visuellement attractives et de contenir des informations intéressantes, les différenciant de la simple œuvre d'art. Toutes ces contraintes de conservation font que la présence des maquettes dans un service d'archives n'est pas anodine et demande à être questionnée.

1 DUCHEIN (Michel), « Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 12.

L'idée que des objets et des maquettes puissent être conservés par des services d'archives peut parfois surprendre. Est-ce vraiment le rôle des archives de conserver des objets ? Ne devraient-ils pas être conservés dans un musée ? Il est vrai qu'en France : « les institutions patrimoniales se répartissent de manière assez rigide en fonction de métiers qui s'y exercent et des objets conservés, qui sont dotés de statuts différents selon leur lieu de dépôt. »². Le traitement qui leur est réservé sera donc différent en fonction de l'institution qui les conserve. Il est alors légitime de se demander en quoi les concepts archivistiques peuvent être bénéfiques aux objets comme aux maquettes.

Dans la première partie de ce mémoire, il s'agira de dresser un état des connaissances sur les objets dans les services d'archives. Il faudra interroger la notion de document d'archives, afin de comprendre si les objets peuvent être considérés comme tel et sous quelles conditions. Puis ce travail s'intéressera au traitement de ces objets, qu'il s'agisse de leur préservation ou de leur description, ainsi que de ce que services d'archives et objets peuvent s'apporter mutuellement. Il s'agira ensuite d'étudier les objets en tant que vecteur de collaboration entre institutions de conservation.

La seconde partie de ce mémoire sera consacrée à l'étude des maquettes. L'objectif est de se concentrer sur un service en particulier qui a eu à gérer un grand nombre de maquettes et a donc eu à mener une réflexion à ce sujet. Il s'agit du service des archives départementales des Yvelines. Celui-ci conserve plus de 240 maquettes. Plusieurs opérations ont été menées afin de les trier et de mieux les conserver. La réflexion à leur sujet dans ce service est visible à travers l'article d'Élisabeth Gautier-Desvaux publié par *La Gazette des archives* : « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines »³. Les questions auxquelles il faudra répondre sont les mêmes que pour la première partie. Les maquettes ont-elles leur place dans un service d'archives ? Comment les conserver correctement ? Sont-elles un vecteur de communication ?

2 HOTTIN (Christian), « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », *Archives d'architecture, documents pour le débat*, Alcalá, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2004, p. 187-195.

3 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *La Gazette des archives*, n° 209-210, 2008, p. 101-114.

Les objets dans les archives

Bien qu'on s'attende plutôt à les rencontrer dans les musées, les objets sont aussi présents dans les magasins d'archives. Cette présence peut paraître insolite ou même illégitime. Il paraît évident qu'il ne s'agit pas du cœur du métier des archivistes. Pourtant ceux-ci doivent apprendre à gérer ces objets, bien qu'ils ne fassent pas toujours attention à leur présence.

Cette première partie a pour but de dresser un état des connaissances sur le sujet des objets dans les archives. L'angle de vue est volontairement large. Il aurait été difficile et moins intéressant de n'aborder que les problèmes de traitement de ces objets à travers les missions des archivistes : la collecte , le classement, la conservation, la communication et la valorisation. Le propos serait trop descriptif. L'objectif est de questionner le rôle des archives, la notion de document d'archives, l'évolution du métier, l'apport des concepts archivistiques à la gestion des objets, les rapports qu'entretiennent les archives avec le patrimoine et les autres institutions patrimoniales à travers le prisme des objets.

Les références sur lesquelles s'appuie ce travail sont avant tout des publications scientifiques. Même si les archivistes sont bien représentés, elles vont au-delà de l'archivistique et appartiennent à des sciences variées. Il peut s'agir des sciences de l'information et du document, de la bibliothéconomie, de l'archéologie ou bien de l'histoire.

1 Définition du document d'archives

Étudier la présence d'objets dans les services d'archives et s'interroger sur la légitimité de leur présence doit entraîner une réflexion sur la notion de document d'archives. Cette définition peut être vague, mouvante et implique certaines prises de positions faisant qu'il est impossible de trancher définitivement pour savoir si oui ou non les objets peuvent être des documents d'archives. Il y a cependant matière à réfléchir, à confronter les positions, à voir dans quelles conditions les objets peuvent ou non rejoindre les magasins d'archives.

1.1. Définition juridique, réglementaire, courante

D'un point de vue légal, la définition des archives se trouve dans l'article L211-1 du code du patrimoine : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». Cette définition des archives est très large et ce ne sont ni la

forme ni le support du document qui font un document d'archives mais plutôt le cadre de production. Le *dictionnaire de terminologie archivistique* peut cependant nous renseigner sur ce que le Conseil international des archives considère comme formes et supports d'archives. La forme est l' « Aspect extérieur d'un document d'archives : feuille, rouleau, bobine, bande, cassette, disque, cahier, registre, plan, film, etc. »⁴, le support : la « Matière (papyrus, parchemin, papier, film, bande magnétique ...) sur laquelle sont fixées des informations écrites, sonores, électromagnétiques, numériques ou visuelles pour constituer et/ou conserver un document. »⁵. Alors, un document est un objet qui a la capacité de fixer des informations. Et les types de support donnés en tant qu'exemples par les deux définitions et que l'on retrouve dans les services d'archives répondent à ce critère de sélection.

L'information enregistrée sur un support peut elle-même prendre différentes formes : écrite, sonore, visuelle, ou bien encore tactile lorsqu'il s'agit de langage braille par exemple. Or, il n'y a pas d'émission de contenu sans forme matérialisée⁶ et la multiplicité des formes de l'information crée une multiplicité de supports. Mais dans le cas des archives, l'écrit semble occuper la part la plus importante des informations stockées. À tel point que dans *La pratique archivistique française*, Michel Duchein définit les archives comme des « documents écrits conservés à des fins utilitaires »⁷. Les documents comportant d'autres types d'informations, non écrites, visuelles ou sonores, tels que les photographies, les cassettes, les cédéroms, les cartes et plans, les fichiers numériques, sont aussi présents dans les centres d'archives.

Cet aspect informatif des archives se caractérise par l'emploi du terme « document » dans les définitions. On ne parle pas d'objet d'archives mais plutôt de document d'archives. Le Conseil international des archives, dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* définit le document d'archives comme un : « ensemble constitué par un support et par l'information qu'il porte, utilisable à des fins de consultation ou de preuve »⁸. Il utilisait cette même définition dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique* de 1984 mais pour définir document et non document d'archives. La définition du Conseil international des archives

4 Conseil international des archives, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 21.

5 Conseil international des archives, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 34.

6 COLLECTIF PEDAQUE (Roger T.), *Document et modernité*, 2006, 28 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001741/document (consulté le 27/04/2018)

7 DUCHEIN (Michel), « Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 19-39.

8 Conseil international des archives, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, p. 17.

montre que pour les archivistes, la notion de document n'est pas prisonnière de l'écrit et qu'un objet peut être considéré comme un document, à condition d'être porteur d'information. Les archivistes ne sont pas les seuls à s'intéresser à la définition de document. Un travail collectif et multi-disciplinaire publié sous le nom de Roger T. Pédauque⁹ apporte une réflexion sur la notion de document. Le document est un support d'information, et l'article montre que cette notion "d'information" s'appuie sur deux fonctions : « la preuve (la bien nommée "pièce à conviction" des juristes ou l'élément d'un dossier) et le renseignement (la représentation du monde ou le témoignage). »¹⁰. L'article signé Roger T. Pédauque¹¹ organise sa réflexion sur le document autour de trois axes : le document comme forme, « objet matériel ou immatériel » ; le document comme signe, « porteur de sens », « doté d'une intentionnalité » ; le document comme médium, « son statut dans les relations sociales », « trace construite ou retrouvée de communication », « vecteur de pouvoir ». L'article donne aussi des définitions du document traditionnel sous forme d'équations. Lorsque le document est analysé comme forme, l'équation est la suivante : *document = support + inscription*. « Ici, le document est donc vu comme un objet de communication régit par des règles de mise en formes plus ou moins explicites, qui matérialisent un contrat de lecture entre un producteur et un lecteur. Le document est principalement étudié sous l'angle de ce protocole implicite de communication quel que soit son contenu textuel ou non textuel précis. »¹². Lorsque le document est analysé comme signe, l'équation devient : *document = inscription + sens*. « Ici le support est accessoire du moment que l'inscription est préservée. L'important est le contenu matérialisé par l'inscription et qui est porteur de sens. »¹³. L'équation devient *document = inscription + légitimité* lorsque le document est analysé en temps que médium. « Il regroupe toutes les approches qui analysent le document comme un phénomène social, un élément

9 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, 27 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000511/document (consulté le 27/04/2018)

10 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, p. 1.

11 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, 27 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000511/document (consulté le 27/04/2018)

12 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, p. 4.

13 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, p. 12.

tangible de communication entre les personnes humaines. »¹⁴. Cette approche du document intéresse tout particulièrement les archivistes dont la mission est de préserver les documents dans leur contexte, en temps que trace de l'activité humaine.

Car si la capacité d'un objet à porter une information peut permettre de le définir comme un document, cela ne constitue pas un critère suffisant pour le définir comme un document d'archives. Les archives ont en effet la particularité d'être des ensembles de documents produits de manière organique au cours d'une activité. A ce sujet, le manuel du professeur Elio Lodolini, *Archivistica : principi e problemi*, est très clair : « Pour qu'on puisse parler de documents d'archives, il faut que ces documents aient été produits dans l'accomplissement de ce que nous pouvons appeler, au sens large, une activité administrative ou de gestion, soit publique, soit privée... Un fonds d'archives naît spontanément comme résultat d'une sédimentation documentaire ; il se compose de documents liés entre eux, en raison de leur origine par des liens structurels... Il n'a donc rien à voir avec une collection de documents réunis par la volonté d'un collectionneur ; au contraire, il en est l'antithèse absolue »¹⁵. C'est donc la production d'informations organiques et consignées qui permet de distinguer le document d'archives de ceux que l'on retrouve dans les bibliothèques ou bien les centres de documentation. Le *Code d'éthique de l'Association des archivistes du Québec* définit ainsi l'information organique et consignée: « L'information produite ou reçue par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités et se présentant sur un support quel qu'il soit »¹⁶. Nous voyons là que la forme physique du support de l'information n'intervient pas dans la notion de document d'archives. Ce qui importe, c'est qu'il permette de porter une information organique consignée.

Il est donc possible d'établir deux critères pour qu'un objet puisse être considéré comme un document d'archives : il doit être porteur d'informations ; et ces informations doivent avoir été produites de manière organique. Mais la frontière entre un objet quelconque et un document d'archives n'est pas si évidente dans la pratique. Certains types d'objets sont traditionnellement

14 COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, 2003, p. 18.

15 LODOLINI (Elio) , *Archivistica : principi e problemi*, Milano, Franco Angeli Editore, 1984, p. 13-14, cité par DUCHEIN (Michel), « Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 19-39.

16 Le concept d'information organique et consignée utilisé dans le Code d'éthique de l'AAQ trouve sa source dans les Statuts de l'Association (AAQ, 1990) qui eux, l'ont emprunté au texte de Couture, Rousseau et Ducharme : COUTURE (Carol), DUCHARME (Jacques), ROUSSEAU (Jean-Yves). « L'archivistique at-elle trouvé son identité? », *Argus*, n° 17, 1988, p. 51-60.

très présents dans les services d'archives, comme les sceaux ou les médailles. Ils constituent une frontière assez vague entre les objets considérés ou non comme des documents d'archives par les archivistes. De plus, certains objets peuvent être conservés dans des services d'archives sans être pour autant considérés comme des documents d'archives. Ainsi, certaines circulaires peuvent donner des instructions à propos des objets. C'est le cas de l'Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 Tri et conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales, qui préconise la conservation des objets promotionnels s'ils sont des produits finis. Malgré cela, la plupart des circulaires ne donnent aucune instruction sur le traitement des objets, tout au plus sur celui des documents liés aux objets, comme par exemple l'Instruction DGP/SIAF/2014/006 *Préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques*, qui traite des documents liés à la gestion des objets patrimoniaux. La Circulaire AD 98-8 *Instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales* ne parle pas non plus des objets en trois dimensions pour le cadre de classement des archives départementales. On y trouve les séries Fi (documents figurés) et AV (documents sonores et audiovisuels) mais les objets en trois dimensions n'apparaissent pas dans la description du contenu. Ni les sceaux ni les médailles ne sont non plus mentionnés dans cette instruction.

Il faut donc se tourner vers les archivistes et les spécialistes du document pour savoir quelle est, selon eux, la frontière entre l'objet et le document d'archives. Il y aurait en France, un principe mis en place à la Révolution, « [...] qui veut que les objets d'art soient remis aux musées, les ouvrages imprimés et les manuscrits aux bibliothèques, la documentation primaire à contenu politique, administratif et comptable aux archives »¹⁷. Cependant, tous les archivistes ne sont pas d'accord avec ce principe. Derrière la question de la définition du document d'archives, se trouve la question du périmètre d'action des services d'archives. Car l'évolution de la définition de document d'archives influence la pratique archivistique et l'évolution du rôle des archivistes influence la définition de document d'archives.

17 JARRY (Bénédicte), « Les fonds d'architecture des bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 4, p. 32.

1.2. Vers un élargissement de la définition de document d'archives

Il semble que la tendance actuelle est à l'élargissement de la notion de document d'archives, amenant la définition à être de plus en plus englobante. Dans les années 1980 et 1990, le mot archives est passé de la langue technique ou savante à la langue courante¹⁸. La démocratisation du mot archives pourrait être responsable de la diversification de son utilisation. Dans son article « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse » publié par *La Gazette des archives*, Marie-Anne Chabin dresse une liste non exhaustive de citations parues dans la presse qui montrent un emploi particulier du mot archives. Dans les citations 108 à 110, elle parle de l'acception « objet témoin » du mot archives. Ainsi, le journal *Le Monde* évoque les carottages du Groenland qui « constituent de remarquables archives naturelles ». Le journal *La Croix* dit que « La cellule humaine renferme dans ses archives une foule incroyable de renseignements ». Cet élargissement de la notion d'archives montre qu'il reste un lien entre la capacité de l'objet à témoigner et son appartenance au domaine des archives. Ce que Marie-Anne Chabin entend par « nouvelles archives », ce sont « des documents que l'on désigne de plus en plus par le mot archives, alors qu'il y a encore dix ans, si on en avait parlé, on aurait utilisé une autre expression : papiers d'historiens et d'écrivains, manuscrits, documents, documentation, collection, témoignages, voire objets. »¹⁹. Dans son ouvrage sur les ego-archives²⁰, Patrice Marcilloux, professeur des universités en archivistique à l'université d'Angers, constate la « présence terminologique accrue des archives »²¹ et se demande « en quoi [...] traduit-elle une dilution de sens ou un enrichissement notionnel ? »²². Il montre que : « L'évolution la plus récente se fait dans le sens d'une plus large diffusion au prix d'une sorte d'affaiblissement du sens, le mot devenant un simple synonyme de conserver ou garder »²³. « L'aire sémantique du mot archives est en cours non seulement d'accroissement, ce qui est un processus normal dans l'évolution de la

18 CHABIN (Marie-Anne), « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse », *La Gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 107-130.

19 CHABIN (Marie-Anne), « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse », *La Gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 115.

20 MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

21 MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives*, *op. cit.*, p. 28.

22 MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives*, *op. cit.*, p. 15.

23 MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives*, *op. cit.*, p. 23.

langue, mais d'hétérogénéisation, ce qui est plus spécifique »²⁴. L'élargissement de la notion d'archives peut alors se porter jusqu'aux objets à condition qu'ils soient des documents. Cette vision très large de la notion de document peut permettre une définition originale du document d'archives, comme par exemple Kristen Wright qui parle de la possibilité de considérer les tatouages comme des « records »²⁵.

Il ressort donc que la définition légale des archives gagnerait à être précisée, car si elle a le mérite de fournir « un instrument général qui permet de prendre en compte la diversité des documents indépendamment de la variété des supports matériels ou immatériels »²⁶, le manque de précision à propos de ces supports laisse beaucoup de place à l'interprétation.

Mais ce manque de précision n'empêche pas le développement d'institutions spécialisées dans la conservation des nouveaux supports d'informations, comme en témoigne la création en 1975 de l'Institut national de l'audiovisuel. Ces nouveaux supports audiovisuels ont sans doute fait évoluer la notion de document. « Quand, dans l'histoire, cette notion s'est étendue à d'autres formes de représentation, comme la musique enregistrée, le cinéma puis l'audiovisuel, le support n'a pas gardé sa faculté d'appropriation directe. »²⁷. Il est indispensable de disposer de machines pour lire le document. « L'objet est indispensable à la lecture, mais il n'est plus suffisant »²⁸. Une autre révolution est celle du passage du signal analogique au signal numérique, dont la conséquence est « la perte de la stabilité du document comme objet matériel »²⁹. Ces évolutions rapides des formes d'information et de supports d'information s'accompagnent obligatoirement d'un élargissement de la notion de document capable d'inclure ces nouveautés.

Un des facteurs qui est sans doute déterminant pour l'élargissement de la notion de document d'archives est la révolution informatique. Et puisque les révolutions entraînent des

24 MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives*, op.cit, p. 54.

25 WRIGHT (Kristen), « Recording "a very particular custom": tattoos and the archive », *Archival Science*, n° 9, 2009, p. 99-111.

26 MÜLLER (Bertrand), « Archives, documents, données : problèmes et définitions », *La Gazette des archives*, n° 212, 2008, p. 37.

27 PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, op. cit. , p. 6.

28 PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, op. cit. , p. 6.

29 PEDAUQUE (Roger T.), *Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique*, op. cit. , p. 6. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000511/document (consulté le 27/04/2018)

changements de régimes, la révolution informatique marque le passage d'un « régime documentaire » à un « régime informationnel »³⁰. En effet, dans le cadre du numérique, la perte de la stabilité matérielle du document donne à l'information une importance déterminante pour juger de sa valeur. La révolution numérique n'est pas sans incidence sur les autres supports d'informations, car l'émergence des formats électroniques permet aux archivistes de reconsidérer la question des formats d'archives. Nous pouvons le constater à travers l'article de Joanna Sassoon, publié dans la revue *Archival Science* : « Beyond chip monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », et dans lequel nous pouvons lire : « The maturity of the thinking which has developed surrounding restating and redefining the essence and character of electronic records, and how these may influence recordkeeping practices has yet to stimulate further discussions relating to other archival formats. »³¹. À cette stimulation des réflexions autour des formats provoquée par l'émergence du format électronique, s'ajoute la volonté de l'auteure d'élargir le débat à tous les formats d'archives, pas uniquement papiers et électroniques. Joanna Sassoon veut que les archivistes élargissent leur vision de ce qu'est un document d'archives et s'intéressent à de nouveaux formats. Elle veut aussi que l'on remarque que de nombreux formats comme la photographie ont besoin des concepts archivistiques pour être compris dans leur contexte. Il est cependant notable qu'elle ne parle jamais des objets dans son article.

Un autre phénomène est étudié par le Réseau Thématique Prioritaire mis en place par le CNRS pour définir avec les scientifiques les orientations de la recherche sur le document numérique. Il s'agit du processus de « redocumentarisation »³² de la société. Il est ainsi possible de constater que, avec le numérique, nos activités et notre vie sociale sont de plus en plus documentées. La « gestion documentaire » dans les entreprises élargit son domaine d'application. On ne s'intéresse plus uniquement aux formes stables du document mais aussi aux nouveaux proto-documents : « notes manuscrites remplacées par des courriers électroniques archivés, annotations de tâches sur un agenda collectif en ligne, notes autrefois affichées dans le couloir accessibles à tout moment à l'ensemble d'un groupe, différentes

30 MÜLLER (Bertrand), « Archives, documents, données : problèmes et définitions », *La Gazette des archives*, n° 212, 2008, p. 35-44.

31 SASSOON (Joanna), « Beyond chip monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », *Archival Science*, n° 7, 2007, p. 135.

32 PEDAUQUE (Roger T.), *Document et modernité*, 2006, 28 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001741/document (consulté le 27/04/2018)

versions successives d'un document de travail »³³. Cet exemple nous montre à quel point la notion de document peut évoluer. Il nous montre aussi que c'est l'utilité de l'objet, le besoin de le conserver, sa valeur performative, qui entraîne une redéfinition de son statut pour en faire un document à conserver, au moins le temps de l'action.

C'est donc peut-être le besoin qui pousse les archivistes à conserver des objets. Mais il s'agirait plutôt du besoin qu'ont certains objets de bénéficier des concepts archivistiques de conservation. De plus, les archivistes ont peut-être le devoir d'adapter leurs pratiques, d'apporter leur savoir faire là où il est utile et de prendre en compte la diversité des sources d'informations. « À trop vouloir demeurer dans une vision sclérosée du document, l'archiviste contemporain se condamne à disparaître, faute d'archives, ou, plus justement, faute d'archives pertinentes. »³⁴. Nous pouvons voir un exemple concret de l'utilité d'une vision élargie du document à travers la conservation des archives scientifiques. La plupart du temps, seuls les documents scientifiques représentant l'aboutissement du travail sont jugés dignes d'être conservés. Or ces archives ne sont pas toujours capables de rendre compte de la manière dont les scientifiques travaillent réellement et pourront même avoir une tendance à l'emphase s'il s'agit de rapports d'activité, de demandes de financement ou de publications. Dans son article « L'éprouvette archivée. Réflexions sur les archives et les matériaux documentaires issus de la pratique scientifique contemporaine », publié par *La Gazette des archives*, Odile Welfelé se demande quelles traces de la science il faut garder. Si les scientifiques ont tendance à ne conserver que les documents à valeur scientifique, il existe un autre usage, celui de l'historien, qui voudrait garder la trace du déroulement du travail. Selon elle : « Il y a donc urgence à sortir du cadre étroit de l'archive pour penser en termes de matériaux documentaires issus des pratiques scientifiques. Conserver des archives, mais aussi des objets et la mémoire des pratiques, projet ambitieux et pourtant réaliste. »³⁵. Ce projet est porté par le programme ARISC (Archives issues des sciences contemporaines) qui a fait l'objet d'une convention entre la mission de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture et le service de l'organisation et du système d'information (mission des Archives nationales) du CNRS. Cela montre l'utilité réelle de faire bénéficier à certains objets des concepts archivistiques. Nous pouvons aussi constater l'appui institutionnel dont a pu bénéficier une telle initiative, ce qui

33 PEDAUQUE (Roger T.), *Document et modernité*, 2006, p. 21.

34 WELFELÉ (Odile), « L'éprouvette archivée. Réflexions sur les archives et les matériaux documentaires issus de la pratique scientifique contemporaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 352.

35 WELFELÉ (Odile), « L'éprouvette archivée. Réflexions sur les archives et les matériaux documentaires issus de la pratique scientifique contemporaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 358.

montre l'intérêt suscité par de telles réflexions sur les formats et l'élargissement de la notion de document d'archives. Mais Odile Welfelé se demande aussi s'il faut vraiment conserver les objets eux-même, ou bien les conserver sous forme « d'inventaire détaillé [...] (photos, schémas, notices, voire vidéos) »³⁶. Il faudrait pour cela créer des normes de description de ces objets.

Les bienfaits d'une définition élargie du document d'archives, pouvant aller jusqu'à inclure les objets, paraissent enthousiasmants. Il est pourtant nécessaire de garder du recul sur le véritable rôle des archives et de ne pas s'engager dans ces nouvelles possibilités sans se poser suffisamment de questions. Il est important, selon Michel Duchein, d'éviter la théorie des années 1960-1970 : « théorie des « archives totales », où se trouveraient englobées toutes les formes de témoignages du passé, y compris les objets usuels, les vêtements, les ustensiles de la vie courante, sous prétexte qu'elles seraient toutes les produits de l'activité des individus ou des sociétés humaines »³⁷. Il est donc nécessaire de garder une certaine mesure lorsqu'on s'intéresse au rôle des archives et à leur place dans le monde de la gestion des documents et des objets.

1.3. L'objet d'archives : un objet lié au document

Un grand intérêt de voir les objets conservés par les archivistes est de pouvoir leur appliquer les concepts d'archivistique, principalement le concept de respect des fonds. Le respect de la provenance et le maintien de l'intégrité du fonds permettent de mieux comprendre le document ou bien l'objet dans son contexte de production. Même s'il n'a pas été mené d'enquête à ce sujet, on peut constater que dès lors qu'on parle d'objets à un archiviste et que celui-ci peut nous donner un exemple d'objet conservé dans les magasins, c'est souvent qu'ils sont liés à un fonds d'archives et qu'il a été jugé préférable de ne pas l'en séparer en le donnant ou en le déposant à une institution plus apte à le conserver, comme un musée par exemple. Le maintien de l'intégrité des fonds est un concept très employé pour légitimer la présence d'objets dans les services d'archives. L'objet d'archives est donc le plus souvent un objet lié au document. Et ce lien peut être tout à fait bénéfique à la compréhension de l'objet, car si « l'objet constitue la seule trace tangible du passé, [...] il est ambigu, car il est le plus souvent

36 WELFELÉ (Odile), « L'éprouvette archivée. Réflexions sur les archives et les matériaux documentaires issus de la pratique scientifique contemporaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 358.

37 DUCHEIN (Michel), « Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 19-39.

muet. »³⁸. Dans son étude sur l'inscription connue sous le nom de Chronique de Lindos, Robert Reneaud cherche les liens entre les vestiges matériels du passé et le texte, l'écriture de l'histoire. Il montre que l'objet peut être à la fois le support d'une forme de récit historique, le prolongement du texte dans la réalité et même parfois être réinventé par le texte. Les liens entre texte et objets peuvent donc être très variés et très forts. Et c'est bien souvent la présence de textes pour renseigner l'objet qui fait sa valeur aux yeux des historiens.

Ce lien entre le texte et l'objet n'est pas valable uniquement dans un contexte archivistique. Dans son article « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets »³⁹, Michèle Gellereau, à travers son étude des petits et moyens musées associatifs ou municipaux consacrés à la Première Guerre mondiale dans le Nord-Pas-de-Calais et en Flandre occidentale, montre que le récit joue un rôle essentiel dans la construction d'une « biographie culturelle » des objets exposés. Le récit a trois objectifs : l'identification, la patrimonialisation et la valorisation de l'objet. Ainsi, dans le cadre des musées, pour qui la valorisation des objets est un objectif très important, le récit sert la construction du sens de l'objet, qui devient patrimoine. L'objet perd sa pratique utilitaire passée, connaît un phénomène de « décontextualisation » de son milieu d'origine puis de « recontextualisation » dans un musée. C'est à cette recontextualisation que sert la biographie culturelle des objets. Et cette collecte de récits sur la vie de l'objet crée des documents qui l'accompagnent. D'après l'auteur : « La mission du musée serait donc aussi de préserver ces récits qui donnent à l'objet souvent plus de valeur qu'il n'en a en tant qu'objet témoin de la guerre. »⁴⁰. Cela montre que la conservation du lien entre l'objet et les récits qui l'accompagnent n'est pas une préoccupation uniquement archivistique, mais que le principe de respect des fonds pourrait être tout à fait bénéfique à la conservation des objets « muets » afin d'en préserver le sens. Un autre point intéressant est la manière dont l'auteur qualifie les « notices d'utilisation qui accompagnent parfois le matériel militaire, civil ou médical, ou des lettres, journaux, poèmes de soldats ou de familles. ⁴¹ ». Ces objets qui témoignent de leur propre histoire ou utilisation sont qualifiés d'« objets-récits » et non d'archives. Il n'est pourtant pas rare de voir dans les

38 RENAUD (Robert), « Histoire d'objets. Objets d'histoire », *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément n° 4-1, 2010, p. 175.

39 GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *Culture & Musées*, n° 18, 2011, p. 75-97.

40 DENDOOVEN (Dominiek), « The journey back. On the nature of donations to the "In Flanders Fields Museum" », *Contested Objects. Material Memories of the Great War*, Londres, Routledge, 2009, p. 60-72. cité par GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *Culture & Musées*, art. cit. , p. 83.

services d'archives certains de ces « objets-récits ». De plus, Michèle Gellereau montre la capacité de ces « objets-récits » à donner des indications sur les autres objets auxquels ils sont reliés lorsqu'ils sont exposés côte à côte. Mais si certains exemples qu'elle donne peuvent se rapprocher du concept de fonds : « une photo du soldat, ses lettres à sa famille et un ordre d'engagement retrouvé récemment »⁴² ; d'autres relèvent plus de la construction, de la collection : « la photo d'un poème ou d'une inscription destinée à donner des indications techniques, [...] une publicité d'époque du stylo Waterman qui a permis de les écrire »⁴³. Ajoutons à ces remarques que s'il est question tout au long de son article des récits qui documentent l'objet, il n'est en revanche jamais question des documents qui les supportent et de leur conservation.

Établir une « biographie culturelle » des objets, en les documentant sert à comprendre leur présence dans tel fonds ou collection et dans telle institution de conservation. Ces informations sont utiles aux historiens pour qui l'histoire de la conservation des documents peut être importante. A ce sujet Marc Bloch disait : « En dépit de ce que semblent parfois imaginer les débutants, les documents ne surgissent pas, ici ou là, par l'effet d'un quel que mystérieux décret des Dieux. Leur présence ou leur absence, dans tel fonds d'archives, dans telle bibliothèque, dans tel sol, relèvent de causes humaines qui n'échappent nullement à l'analyse, et les problèmes que pose leur transmission, loin d'avoir seulement la portée d'exercices de techniciens, touchent eux-mêmes au plus intime de la vie du passé, car ce qui se trouve ainsi mis en jeu n'est rien de moins que le passage du souvenir à travers les générations. »⁴⁴. Ainsi, replacer les documents dans leur contexte de production n'est pas un luxe mais une réelle nécessité afin de mieux pouvoir les comprendre. Il paraît alors important de pouvoir maintenir l'unité d'un objet avec son fonds, plutôt que de le déplacer au sein d'une collection. Ce mouvement d'un fonds vers une collection entraîne un changement d'unité et de cohérence qui dépend de la responsabilité du collectionneur et « constructs a narrative of luck which replaces the narrative of production »⁴⁵. Dans son article « Beyond chip monks and

41 GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *art. cit.*, p. 86.

42 GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *art. cit.*, p. 88.

43 GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *art. cit.*, p. 88.

44 BLOCH (Marc), *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 43.

45 STEWART (Susan), *On Longing : Narratives of the Miniature, the Gigantic, the Souvenir, the Collection*, Durham and London, Duke University Press, 1993, 232 p. cité par SASSOON (Joanna), « Beyond chip

paper tigers : towards a new culture of archival format specialists »⁴⁶, publié dans *Archival Science*, Joanna Sassoon défend cette nécessité d'appliquer les conceptions archivistiques de la conservation à différents formats et plus particulièrement à la photographie. Car la perte du contexte d'une photographie peut lui faire perdre sa valeur documentaire. Il est donc important de reconnaître les photographies en tant qu'archives, c'est à dire en tant que documents. Point de vue qu'elle n'est pas seule à défendre : « recognize that archival value in photographs resides in the inter-relationship between photographs and the creating structures, animating functions, programmes and information technology that created them. It is for this very reason that we must preserve the functional context which transforms photographic images into photographic documents »⁴⁷. Si l'on applique cette réflexion aux objets, nous comprenons que c'est le contexte de conservation d'un objet qui est susceptible d'en faire un document. Il est difficile d'imaginer qu'un objet puisse être considéré comme document appartenant aux archives s'il n'est pas lié à un fonds capable de le renseigner.

Lorsqu'un archiviste se retrouve responsable d'un ou plusieurs objets, deux logiques peuvent s'affronter : remettre les objets à une institution plus compétente pour leur bonne conservation matérielle ou bien maintenir l'intégrité du fonds. Il faut alors se demander à quel point l'éloignement de l'objet du reste du fonds peut le rendre incompréhensible. Car si les archivistes ne semble pas les mieux placés pour assurer la conservation matérielle des objets, le concept de fonds est le meilleur moyen d'en assurer la conservation intellectuelle. La légitimité de la conservation des objets dans les archives vient donc du lien entre l'objet et les documents du fonds. L'archiviste pourrait être tenté, par facilité et pour le coût que cela représente, de ne pas se poser la question de la conservation des objets. Mais il doit avant tout se demander quel est le meilleur moyen d'assurer la conservation de ceux-ci, tout en ayant conscience des limites de ses compétences.

monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », *art. cit.*, p. 138.

46 SASSOON (Joanna), « Beyond chip monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », *Archival Science*, n° 7, 2007, p. 133-145.

47 SCHWARTZ (Joan M), « "we make our tools and ou tools make us" : lessons of photographs for the practice, politics and poetics of diplomatics », *Archivaria*, p. 40-74. cité par SASSOON (Joanna), « Beyond chip monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », *art. cit.* , p. 141.

2 Les objets dans les services d'archives

Les objets doivent aussi être traités différemment des documents papiers traditionnels. Ils peuvent parfois demander d'autres conditions de conservation. Leur description diffère grandement de celle des archives papier et obéit à d'autres normes. Mais ces contraintes n'empêche pas leur conservation d'apporter un bénéfice. Il peut être en faveur du service qui conserve des objets facilement valorisables, lui donnant une bonne visibilité. Les particularités du traitement archivistique des documents peuvent aussi changer le statut de l'objet.

2.1. Les fonds contenant des objets

Il est important de se demander quels fonds sont susceptibles de contenir des objets, et s'il existe des types de fonds particulièrement enclins à produire des documents suffisamment liés à des objets pour que ceux-ci soit conservés ensemble. Mais c'est un travail difficile car il n'existe pas de répertoire des fonds contenant des objets qui serait capable de nous renseigner sur l'ensemble des fonds et qui soit à jour. Le travail le plus récent date de 1970 et a été réalisé par Jean-Pierre Babelon. Il s'agit du « Répertoire des objets historiques conservés dans les archives départementales et communales »⁴⁸, publié dans *La Gazette des archives*. Il s'agit du résultat d'une enquête menée entre 1966 et 1969 par la Direction des archives de France et qui fait suite à une enquête de recensement des pierres et des souvenirs de la Bastille. Le répertoire des objet s'intéresse principalement aux archives départementales. Il utilise un classement chronologique puis par typologie d'objets. Il est intéressant de les lister, afin de se faire une idée assez précise des différentes typologies d'objets que l'on peut rencontrer en archives départementales et communales : peintures et portraits, sculptures, ameublements et objets usuels, matériel artisanal, tissus, papeterie, objets de piété et éléments de décoration d'églises, armes, emblèmes et souvenirs, insignes, décorations, maquettes en relief de monuments, objets commémoratifs, souvenirs historiques et littéraires, drapeaux, souvenirs des dernières guerres, estampes, dessins, monnaies et assignats, médailles, matériel d'archives, plans-reliefs, pièces à conviction, objets saisis, poids et mesures, timbres et cachets, matrices de sceaux, poinçons d'orfèvres, marques diverses, planches de cuivre ou de bois et pierres lithographiques pour impression de cartes, objets de fouilles, fragments archéologiques et divers. Les objets sont listés un par un, décrits, et le service qui les conserve est indiqué. Mais

48 BABELON (Jean-Pierre), « Répertoire des objets historiques conservés dans les archives départementales et communales », *La Gazette des archives*, supplément au n° 68, 1970, p. 1-46.

ils ne sont pas replacés dans le contexte d'un fonds. Il est alors difficile d'expliquer leur présence dans les services d'archives. On est alors enclin à penser qu'ils ont été récupérés de manière fortuite plutôt que collectés rationnellement et conservés par souci d'intégrité d'un fonds. Mais peut-être cette impression vient-elle uniquement du choix de n'inclure que la description de l'objet dans le répertoire. L'auteur nous renseigne cependant sur les séries auxquelles appartiennent les objets : « La plupart d'entre eux sont restés cotés dans leur série d'origine ou ne portent pas de cotes. Cependant, dans bien des départements, ils ont été placés dans les séries F ou J, ou dans les sous-séries de celles-ci, notamment les collections d'estampes, parfois encore dans les séries E ou Z. En Indre-et-Loire, il existe une série autonome baptisée "collections" »⁴⁹. Le fait que beaucoup d'objets soient restés cotés dans leur série d'origine peut être un indice d'appartenance à un fonds, montrant qu'ils ne sont probablement pas des pièces isolées.

Aux Archives nationales, il existe deux sous-séries dédiées aux objets, toutes les deux présentées sur le site internet comme collections du musée⁵⁰. La première est la sous-série AE V Pièces à conviction et objets saisis, constituée d'objets retirés des dossiers de police ou des procédures avec lesquelles ils étaient conservés à titre de pièces à conviction. La seconde est la série AE VI Objets historiques : « L'origine de cette sous-série est triple. Certains objets ont été déposés directement aux Archives de la nation à titre de monuments historiques (maquette de la Bastille, étalons des poids et mesures, clefs des villes prises à l'ennemi, mobilier des hôtels de Soubise et de Rohan, etc.). D'autres ont été donnés ou achetés dans le même esprit, comme le portefeuille du ministre Clarke ou la tapisserie de l'histoire d'Achille provenant de l'hôtel de Rohan. D'autres enfin étaient contenus dans les dossiers d'archives et en ont été retirés pour une meilleure conservation. Signalons enfin que toutes les peintures appartenant au décor des hôtels de Soubise et de Rohan (dessus-de-porte notamment) ont reçu une cote en AE VI. »⁵¹. La plupart des objets de cette série ne sont donc pas liés à un fonds, ce qui leur donne ce caractère muséal. En revanche, les objets retirés des dossiers d'archives pour une meilleure conservation sont beaucoup plus légitimes à être conservés par l'institution qui détient le fonds auquel ils sont liés.

49 BABELON (Jean-Pierre), « Répertoire des objets historiques conservés dans les archives départementales et communales », *art. cit.*, p. 2.

50 Archives nationales, *Collections du musée*, 2018, [en ligne], disponible sur <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/collections-du-musee> (consulté le 14/04/2018)

51 Archives nationales, *Collections du musée*, 2018, [en ligne], disponible sur <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/collections-du-musee> (consulté le 14/04/2018)

Une autre enquête, cette fois-ci par questionnaire, a été menée par Florence Beaume, à propos des instruments de recherche pour les fonds atypiques⁵². Les services interrogés ont pu donner quelques exemples de fonds atypiques et de documents appartenant à ces fonds. Pour les fonds publics, il s'agit surtout de ceux émanant des directions et services chargés des bâtiments et constructions, établissements publics d'aménagement, contenant des maquettes ; des fonds des services des enfants assistés aux XIX^e et XX^e siècles, comprenant des objets (archives départementales de Meurthe-et-Moselle), ainsi que des fonds des institutions culturelles telles que les maisons de la culture ou les théâtres (archives départementales du Cher, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire). Pour les fonds privés, ce sont surtout les fonds de partis et hommes politiques, d'architectes, d'entreprises, de radios et d'associations qui ont été cités. Mais les fonds judiciaires n'ont pas été visés dans les réponses obtenues.

Pourtant, lorsqu'on cherche les fonds susceptibles de contenir des objets, les fonds des tribunaux de commerce peuvent être intéressants, car ils sont susceptibles de contenir les échantillons de dépôt de marques de fabrique françaises et des modèles déposés. C'est le cas du fonds du tribunal de Brioude, coté 1076 W, datant du 22 avril 1982, qui contient « un ensemble composé de caissettes en bois et de rouleaux, scellés à l'aide du cachet à la cire rouge du tribunal de commerce de Brioude et estampillé "Office national de la propriété industrielle" »⁵³. On y trouve toute sorte d'objets témoignant de la production industrielle du département. Il est tout à fait compréhensible que les archivistes en charge de ce fonds aient préféré maintenir son intégrité plutôt que de confier la conservation des objets à une institution plus spécialisée dans cette mission.



Photo 2: archives départementales de la Haute-Loire. Échantillons de dépôt de marques de fabrique françaises

Un exemple de fonds incluant des objets a été présenté lors du séminaire ALMA, organisé par l'université d'Angers et dont le programme 2017-2018 interroge les nouvelles pratiques des services d'archives et des bibliothèques après les attentats de 2015. En effet, après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher puis du Bataclan en 2015, des mémoriaux éphémères se sont constitués spontanément. Les citoyens y

52 BEAUME (Florence), « Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 49-53.

53 archives départementales de Haute-Loire, *Fonds du tribunal de commerce de Brioude*, 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.archives43.fr/article.php?laref=447&titre=fonds-du-tribunal-de-commerce-de-brioude> (consulté le 15/04/2018)

déposaient divers documents : « pancartes, messages, bougies et objets »⁵⁴. La question de la collecte de ces documents s'est posée pour certains services d'archives. Trois archivistes appartenant à des services ayant collecté les documents des mémoriaux d'attentats ont présenté leur travail et leurs réflexions au sujet de ces archives très particulières. Il s'agit de Marie Penlaë, des archives de Rennes, Cyril Longin, directeur des archives de Saint-Étienne, et Guillaume Nahon, directeur des archives de Paris. Les choix réalisés au sujet de la conservation ont été différents selon les services. A Rennes, des objets ont été conservés. Il s'agit de nombreux crayons, et d'un citron. Les archives de Paris ont pu choisir de collecter quelques objets, mais pas les crayons. La plupart des objets ont été déposés au musée Carnavalet. Pour ce qui est des archives de Saint-Étienne, les objets n'ont pas été collectés, à l'exception tout de même d'un foulard scout sur lequel est inscrit : « Les éclaireurs et éclaireuses de France sont Charlie ». Il faut suggérer que c'est cette inscription qui lui donne sa valeur de document support d'information et non d'objet aux yeux des archivistes de Saint-Étienne. Ce cas rare de collecte particulière et faite dans l'urgence montre bien que les archivistes peuvent avoir des idées différentes au sujet de la place des objets dans leurs dépôts.

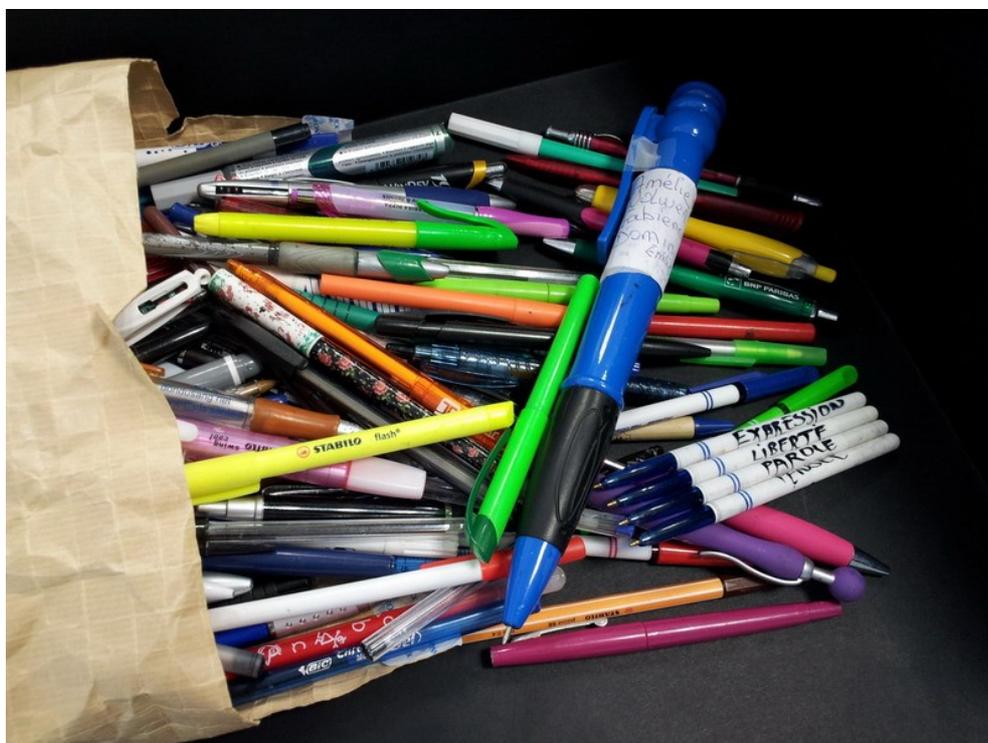


Photo 3: archives municipales de Rennes. 2250 W 26

54 ALMA, *Séminaire 2017-2018*, 2017, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/2197> (consulté le 15/04/2018)



Photo 4: Archives municipales de Rennes 2250 W 30



Photo 5: Foulard scout conservé par les archives municipales de Saint-Étienne

Les fonds susceptibles de contenir des objets sont donc variés mais la présence réelle d'objets semble assez aléatoire et subordonnée au point de vue des archivistes en charge de ces fonds. Il n'y a pas de réponse systématique ou de critères établis, afin de répondre à la question de la conservation ou non des objets au sein des services d'archives. Leur capacité à traiter ces objets est aussi probablement un facteur important dans les décisions que prennent les services d'archives.

2.2. La préservation et la description des objets

Lorsque les objets sont conservés par un service d'archives, il faut se demander comment en garantir l'intégrité, comment les préserver physiquement et intellectuellement grâce à des mesures de conservation préventive et de description. Car « La conservation des objets n'est pas toujours anecdotique et peut représenter un véritable casse-tête pour les agents en charge de ces fonds spécifiques. »⁵⁵. Afin de faciliter le travail des archivistes, Olivier Justafré, dans son article « La conservation d'objets hétéroclites dans les dépôts d'archives »⁵⁶, publié par

55 JUSTAFRÉ (Olivier), « La conservation d'objets hétéroclites dans les dépôts d'archives », *La Gazette des archives*, n° 229, 2013, p. 159.

56 JUSTAFRÉ (Olivier), « La conservation d'objets hétéroclites dans les dépôts d'archives », *art. cit.*, p. 159-169.

La Gazette des archives, décrit différentes méthodes de conservation préventive en fonction du type de matériaux. Il donne ainsi des conseils sur le traitement des métaux et alliages, de la cire, des bois et matières végétales, des pierres et plâtres, du verre, des plastiques, des tableaux et des tissus. Cela montre à la fois que les archivistes ne sont pas des spécialistes de la conservation de ces types de matériaux, et qu'il existe un besoin de se former afin de mieux conserver, malgré tout, ceux présents dans les magasins d'archives. Mais même avec ces conseils, les archivistes sont souvent obligés de faire appel à des experts extérieurs afin d'en garantir une bonne préservation.

La question du conditionnement des objets est importante, car ceux-ci ne sont pas toujours adaptés au conditionnement en boîte d'archives ou en rayons. D'après Elsa Cherbuy : « Le conditionnement en boîte de conservation est le meilleur moyen de préserver les objets de taille petite et moyenne. Ce type de conditionnement a l'avantage d'éviter les écrasements en rayonnages, les pertes de pièces pour les objets en plusieurs morceaux ou pour les très petits éléments, les chutes de toute sorte (objets qui roulent, etc.). L'objet doit être stabilisé à l'intérieur de sa boîte, à l'aide de morceaux de mousse neutre. Il est ainsi maintenu en place quand la boîte est déplacée mais également quand elle est immobile. »⁵⁷. Il est aussi possible selon elle de considérer les dispositifs d'exposition comme des dispositifs de conditionnement de l'objet, « visant à garantir sa sécurité et sa bonne conservation. »⁵⁸. Cela peut paraître étrange aux archivistes ayant l'habitude de considérer les vitrines d'exposition comme trop lumineuses pour garantir une bonne préservation des papiers et des parchemins. Mais il est en effet possible que la visibilité des objets exposés entraîne une meilleure considération que pour ceux conservés en magasin. La solution idéale de conservation donnée par Elsa Cherbuy serait de consacrer un magasin particulier aux conditions climatiques adaptées à chaque type de matériau. Mais cela reste idéaliste et dans le cas où cela ne serait pas possible, la solution de remplacement envisagée serait de repérer les objets à risque et de vérifier régulièrement leur état matériel.

Le problème devient plus complexe lorsqu'il s'agit de préserver des objets constitués de plusieurs matériaux différents. Lorsque les fonds d'archives comprennent plusieurs types de documents, chacun ayant différentes contraintes de conservation, il est possible d'organiser le fonds en séparant les supports afin de mieux préserver les documents. Mais il arrive parfois que les collections comportent des supports matériels qu'il n'est pas possible de séparer, afin

57 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque*. Mémoire : Diplôme de conservateur de bibliothèque, Lyon, Université de Lyon ENSIBS, 2017, p. 44.

58 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit* , p. 48.

d'en maintenir la cohérence. Par exemple des photos collées à un album en papier ou des fleurs dans un livre. Ce type de document représente un défi pour la conservation. Ce cas particulier est étudié par Rachel Clarke, à travers l'exemple de la collection Ann Getty Fashion dans l'article « Preservation of mixed-format archival collections : a case study of the Ann Getty Fashion Collection at the Fashion Institute of Design and Merchandising », publié par *The American Archivist*. La collection Ann Getty Fashion comprend certains documents « mixed-format » comme les « look book », des livres avec photos, illustrations, dessins. Elle contient aussi des formats moins habituels que le papier comme des cassettes vidéo par exemple. Et certains documents de la collection sont attachés entre eux avec de l'adhésif. Il y a donc un choix à effectuer entre laisser l'adhésif abîmer les documents ou l'enlever et leur faire perdre leur cohérence. Il est parfois possible de séparer les documents puis de les remettre ensemble mais cela demande un investissement et des techniques de conservation. Le traitement effectué a été assez pragmatique. Certains documents ont été séparés de leur contexte initial et marqués, afin de pouvoir les remettre à leur place. D'autres ont été maintenus ensemble, comme les échantillons de tissus attachés aux dessins, car la conservation du contexte et de la juxtaposition des matériaux a été jugée plus importante que la conservation de chaque pièce individuelle. Il n'y a donc pas de règle absolue à ce sujet et un traitement rapide a été privilégié afin de rendre la collection le plus rapidement disponible. Il faut trouver un compromis entre la conservation idéale, les ressources dont on dispose et l'accessibilité de la collection au public. Ce choix entre la bonne conservation des objets et leur cohérence peut être problématique pour les archivistes. Le cas le plus commun est sûrement celui de la conservation des sceaux. Ceux-ci devraient idéalement rester attachés au documents afin de garder la cohérence du tout. Mais il y a un risque d'écrasement du sceau et du document scellé, la manipulation est rendue difficile et les conditions climatiques de conservation de la cire sont particulièrement contraignantes. Il faut alors confectionner des conditionnements sur-mesure, coûteux en temps de travail afin d'en garantir la pérennité. Un sceau détaché de son document aurait donc plus de chance de rester lisible longtemps qu'un sceau maintenu dans son contexte.

Les problématiques de conservation des objets ne concernent pas uniquement la conservation matérielle de ceux-ci, mais aussi la conservation intellectuelle. Il faut donc réaliser des instruments de recherche qui soient adaptés aux fonds spécifiques contenant des objets. Une enquête a été menée par Florence Beaume au sujet des instruments de recherche pour ces fonds « atypiques ». Les résultats ont été publiés par *La Gazette des archives* sous le titre :

« Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? »⁵⁹. Florence Beaume différencie deux types de fonds : les fonds « spéciaux », contenant des maquettes, objets, archives orales et audiovisuelles ; et les fonds « hybrides », au sein desquels plusieurs supports d'information se côtoient. L'enquête a été menée auprès de services d'archives départementales. Les questions s'intéressent principalement aux grands principes de classement et de description, ainsi qu'à la diffusion d'outils d'aide à la recherche utilisant les nouvelles technologies. Le classement et la cotation des fonds atypiques suscitent peu de commentaires, le classement « par fonds » ou « par producteurs » est respecté. Il existe des séries réglementaires pour les fonds spéciaux et homogènes : la série Fi pour les documents figurés et assimilés entrés par voie extraordinaire : cartes et plans, dessins, gravures, estampes, lithographie, photographie, affiches ; la série AV pour les documents sonores et audiovisuels entrés par voie extraordinaire⁶⁰. Cependant, certains services d'archives départementales ont créé des séries spéciales. Par exemple les archives départementales de l'Ain disposent d'une série Mo pour un médailler et d'une série Ob pour les objets. L'enquête montre aussi la raréfaction de certaines pratiques de cotation : la cotation par support, ainsi que la double cotation, qui consiste à attribuer une cote de rangement aux documents figurés et audiovisuels en plus de la cote du classement. « La tendance est plutôt à l'intégration logique dans le plan de classement "avec description et cotation comme pour des archives classiques" (archives départementales des Bouches-du-Rhône, fonds d'architecte) ou bien, en maintenant la cotation par catégorie d'archives, à des inventaires-index, présentés, par exemple, par spectacle (archives départementales d'Ille-et-Vilaine, fonds du centre dramatique de l'Ouest) ou par date de réunion (archives départementales de Seine-Saint-Denis, série des réunions du Comité central du Parti communiste français). »⁶¹, les pratiques de description des fonds spéciaux sont qualifiées de « pragmatiques ». Le niveau de description est souvent simple, un support étant considéré comme un article. Pour ce qui est des fonds hybrides, les documents « spéciaux » y sont souvent considérés comme de simples épiphénomènes « auxquels on applique les éléments de description conçus pour les documents écrits, en y ajoutant quelques données techniques plus

59 BEAUME (Florence), « Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 49-53.

60 18 décembre 1998 : Circulaire AD 98-8. Instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales.

61 BEAUME (Florence), « Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 51.

ou moins complètes. »⁶². Il y a donc un manque au niveau des normes de description archivistiques, celles-ci n'étant pas adaptées aux supports « atypiques » dont font partie les objets. L'inadaptation de ces normes, ne prenant pas en compte les objets comme des documents que les archivistes peuvent avoir à traiter, entraîne aussi une inadaptation des outils informatiques. Afin de combler ce manque, les archives départementales de l'Hérault ont pour projet d'acquérir un logiciel de gestion de collections muséographiques qui leur permette de traiter correctement les objets. Cela nous montre que l'évolution conceptuelle de la définition de document d'archives joue un rôle sur les outils de gestion dont peuvent bénéficier les archivistes afin de mieux gérer les fonds dont ils sont responsables.

2.3. Une patrimonialisation des archives

La présence d'objets dans les services d'archives contribue à un phénomène de patrimonialisation des archives. Mais les archives, même sans les objets, ont toujours eu un lien avec la notion de patrimoine. Il est même possible de dire que les archives sont le résultat d'une « patrimonialisation des activités administratives »⁶³. Ce phénomène de patrimonialisation est lié à la présence d'objets mais aussi à la mise en place d'expositions d'archives. Ces expositions peuvent parfois contenir des objets. Ainsi leur étude nous en apprend plus sur le lien entre archives, patrimoine et objets.

Les archivistes se sont interrogés sur le bien-fondé des expositions d'archives. Jean Pierre Babelon, conservateur au musée d'Histoire de France aux Archives nationales a réalisé en 1962 une synthèse de comptes rendus de réunions régionales d'archivistes à propos des expositions et musées d'archives, publiée par *La Gazette des archives* et intitulée « Expositions et Musées d'archives »⁶⁴. Il faut dire qu'à l'époque, la pratique était moins répandue et les archivistes se demandaient quelle devait être la priorité entre les objectifs pédagogiques des services d'archives et les impératifs de conservation matérielle des documents. Ce qui ressort de cette synthèse, c'est l'opinion favorable que les archivistes se font des expositions d'archives : « Par leur caractère exceptionnel — donnant lieu à une inauguration et à une campagne de publicité — du fait aussi qu'elles permettent de grouper

62 BEAUME (Florence), « Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 51.

63 MÜLLER (Bertrand), « Archives, documents, données : problèmes et définitions », *La Gazette des archives*, n° 212, 2008, p. 43.

64 BABELON (Jean-Pierre), « Expositions et Musées d'archives », *La Gazette des archives*, n° 38, 1962, p. 99-119.

autour des documents d'archives maintes œuvres d'art venues de l'extérieur et capables d'attirer davantage la curiosité du public, elles remplissent, mieux que les musées permanents, le double office assigné : éduquer le public, faire connaître les richesses des Archives et le rôle rempli par leurs conservateurs. »⁶⁵. Cette patrimonialisation des archives se fait donc au bénéfice des services d'archives, leur permettant de remplir leurs objectifs pédagogiques et leur offrant une meilleure visibilité. Les objets ont un rôle à jouer dans cet élargissement des missions des archivistes, puisqu'ils sont bien souvent exposés avec les documents d'archives. Une des premières expositions d'archives, présentée à Louis-Philippe au palais des Tuileries en 1846 était d'ailleurs une exposition de moulage de sceaux des rois de France⁶⁶.

Il est possible de réfléchir au statut du document d'archives exposé. Car lorsque le document d'archives est exposé, c'est «à la fois pour sa dimension fonctionnelle (porteuse d'informations) et symbolique (objet du passé) »⁶⁷. La reconnaissance de la valeur patrimoniale du document, par l'exposition, change donc son statut pour le rapprocher de l'objet. Il est alors traité comme un objet. Les documents exposés, tout comme les objets, auront tendance à être sélectionnés pour leur valeur esthétique ou bien leur charge émotionnelle. Ce traitement des documents papier en tant qu'objets se retrouve dans les choix scénographiques retenus lors des expositions. Jean-Pierre Babelon explique par exemple, à propos d'une exposition au musée de l'Histoire de France des Archives nationales : « La vitrine-table choisie à l'origine comme le seul réceptacle possible obligeait le visiteur à se pencher pour lire, et occasionnait à la longue des maux de reins bien connus. Leur ont été substituées partiellement des vitrines hautes, verticales, où le document était davantage traité comme un objet que comme un écrit à déchiffrer. »⁶⁸. Il faut donc une certaine mise en scène pour qu'un document puisse être exposé au même titre qu'un tableau ou un objet d'art, conçu dès le départ pour être admiré.

Il faut aussi s'interroger sur la manière dont on reconnaît la valeur de patrimoine d'un objet. Le processus n'est pas le même pour les objets de musées, dont la valeur est « cognitive,

65 BABELON (Jean-Pierre), « Expositions et Musées d'archives », *La Gazette des archives*, n° 38, 1962, p. 108.

66 BABELON (Jean-Pierre), « Le Musée de l'Histoire de France aux Archives nationales à Paris », *La Gazette des archives*, n° 139, 1987, p. 260-265.

67 DAVALLON (Jean), « Une patrimonialisation des archives ? », *L'archive dans quinze ans. Vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2015, p. 11.

68 BABELON (Jean-Pierre), « Le Musée de l'Histoire de France aux Archives nationales à Paris », *art. cit.*, p. 264.

sociale ou identitaire »⁶⁹, que pour les document d'archives collectés de manière rationnelle et organique. On peut alors se demander si les archives sont une institution de mémoire culturelle comme les autres. Bénédicte Grailles, maîtresse de conférence en archivistique à l'université d'Angers, apporte des pistes de réflexions pour répondre à cette question dans son article « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? »⁷⁰, publié par *La Gazette des archives*. D'un point de vue législatif, les archives peuvent être considérées comme un objet patrimonial, car « elles répondent à la définition qui est donnée par le Code du patrimoine d'œuvres ou biens culturels présentant "un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique" (article L.1) »⁷¹. Elle remarque cependant un problème de reconnaissance de ce statut d'objet patrimonial. Si les archives ont du mal à être considérées comme objets de patrimoine par les chercheurs d'autres disciplines, c'est parce que ceux-ci les considèrent avant tout comme des sources scientifiques. Il est alors possible d'ajouter à cette remarque que les expositions ont un rôle à jouer pour la reconnaissance des archives en temps qu'objets patrimoniaux et des services d'archives en temps qu'institutions culturelles. Le rôle que peuvent jouer les objets pour cette reconnaissance peut être à double tranchant. Si leur présence dans les magasins d'archives peut permettre une meilleure reconnaissance du rôle culturel des services qui les conservent, il ne faudrait pas qu'elle démontre la supériorité de l'objet face au document pour l'acquisition de la reconnaissance du caractère patrimonial d'une institution.

Il existe pourtant une proximité administrative entre les services d'archives et d'autres services intégrant la conservation du patrimoine, comme les services d'archéologie par exemple. Comme le souligne Bénédicte Grailles dans son article : « C'est la décentralisation qui, en confiant aux collectivités territoriales la propriété de leurs archives et leur mise en valeur, apparaît comme le facteur déclenchant d'un rôle résolument culturel pour bon nombre de services, dont témoigne d'ailleurs l'évolution des rattachements dans les organigrammes. »⁷². Le services des archives et celui du patrimoine et de l'archéologie sont d'ailleurs les mêmes dans plusieurs conseils départementaux. Ils peuvent aussi partager le même bâtiment, comme c'est le cas dans les Yvelines. Au niveau de l'État, « la direction générale des Patrimoines du

69 DAVALLON (Jean), « Une patrimonialisation des archives ? », *L'archive dans quinze ans. Vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2015, p. 2.

70 GRAILLES (Bénédicte), « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? », *La Gazette des archives*, n° 233, 2014, p. 31-45.

71 GRAILLES (Bénédicte), « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? », *art. cit.*, p. 35.

72 GRAILLES (Bénédicte), « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? », *art. cit.*, p. 38.

ministère de la Culture et de la Communication couvre désormais archives, architecture, musées, patrimoine ; le ministère de la Défense dispose d'une direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives. »⁷³. Nous pouvons voir un exemple de mutualisation des services à travers l'article de la directrice des archives, du patrimoine et des musées départementaux du conseil départemental de Seine-et-Marne, Isabelle Rambaud : « Archives, patrimoine, musées : mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'exemple de la Seine-et-Marne »⁷⁴, publié par *La Gazette des archives*. Le 28 janvier 1983 est créé le « service du patrimoine », qui réunit archives et patrimoine. Seuls les « services communs » sont mutualisés : voitures, transports de courriers, dépenses énergétiques. Mais les différents secrétariats restent autonomes. La direction a toujours été assurée par des archivistes. Le service compte 121 agents en 2005. La question que se pose Isabelle Rambaud est la suivante : « Les archives ont-elles été vampirisées par le patrimoine ou au contraire profitent-elles de ce partage d'organisation ? »⁷⁵. Le bilan pour les archives semble positif. Elles bénéficient d'un budget conséquent, que ce soit pour la numérisation, la restauration ou bien les acquisitions. Elles bénéficient aussi d'une « position stratégiquement reconnue ». Isabelle Rambaud se demande pourtant si ce modèle est à reproduire dans d'autres départements. Les bénéfices que l'on peut tirer de ce type d'organisation dépendent en effet assez largement du contexte local et des compétences et objectifs du directeur des archives.

La réflexion sur l'élargissement de la notion de document d'archives est aussi une réflexion sur l'évolution du rôle des services d'archives. Il semble alors que le phénomène de patrimonialisation des archives peut-être bénéfique pour la visibilité comme pour le budget des services. Mais pour garder une cohérence, l'appât de la visibilité ne doit pas être la raison qui pousse les archivistes à élargir le périmètre de leurs activités. C'est la réflexion sur la notion d'archives qui doit être le moteur de l'évolution du métier.

73 DAVALLON (Jean), « Une patrimonialisation des archives ? », *art. cit.* , p. 2.

74 RAMBAUD (Isabelle), « Archives, patrimoine, musées : mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'exemple de la Seine-et-Marne », *La Gazette des archives*, n° 200, 2005, p. 83-100.

75 RAMBAUD (Isabelle), « Archives, patrimoine, musées : mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'exemple de la Seine-et-Marne », *art. cit.* , p. 95.

3 Les objets : un facteur de mise en relation des métiers du patrimoine

Les objets sont conservés par bon nombre d'institutions patrimoniales qui les traitent chacune avec des concepts qui leur sont propres. Ils peuvent être un point commun et un objet de collaboration et de partage entre spécialistes du patrimoine. L'étude de la manière dont ces autres institutions patrimoniales traitent les objets peut inspirer les archivistes. Il s'agit aussi de se demander si les objets peuvent être un facteur de collaboration entre institutions de conservation.

3.1. La gestion des objets dans les bibliothèques

La gestion des objets par les bibliothèques est intéressante à étudier pour les archivistes car les deux métiers « se construisent et se développent à partir d'un même matériau, le document »⁷⁶, même si la logique du fonds organique s'oppose à celle de la collection. Les bibliothécaires, eux aussi, se sont intéressés à la gestion de ces « curiosités problématiques »⁷⁷ que sont les objets. L'organisation par l'association BiblioPat d'une rencontre de professionnels, réunis le 11 décembre 2012 à la Bibliothèque Buffon autour de ce sujet est une preuve de l'intérêt porté à la question. La relation des bibliothèques aux objets est héritière des cabinets de curiosités, qui jusqu'au XVIII^e siècle rassemblaient livres et objets dans un même lieu. Cependant, les objets ont pu rentrer dans les bibliothèques par de nombreux autres moyens, et il faut se renseigner au cas par cas sur l'histoire des collections pour comprendre la présence des objets qu'elles contiennent. Les collections patrimoniales constituent alors un ensemble cohérent, ce qui les rapproche de la notion de fonds. Véronique Minot, dans son mémoire intitulé *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*⁷⁸, nous met en garde contre l'éclatement des collections : « L'un des dangers, sinon le principal, d'éclater les collections entre bibliothèque

76 ACCART (Jean-Philippe), *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées, Mont-Saint-Aignan*, KLOG, 2014, p. 48. cité par LEMOINE (Tomy), *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*. Mémoire de Master 1 histoire et document parcours «métiers des archives», Angers, Université d'Angers, 2017, p. 9.

77 MORELON (Dominique), « Les objets conservés dans les bibliothèques : rencontres professionnelles bibliopat », *Actualités de la conservation*, n° 33, 2015, p. 1.

78 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*. Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon, Université de Lyon ENSIBIS, 2009, 156 p.

et musée est de leur faire perdre une partie de leur cohérence et toute possibilité d'appréhension un peu globale du fonds dans son unité et sa diversité. Ce dommage peut aboutir à rendre incompréhensibles certaines pièces. »⁷⁹. Il est notable qu'en plus de défendre la cohérence des collection comme outil de contextualisation et de compréhension des objets, Véronique Minot qualifie les objets « (d')archives tridimensionnelles ». La conservation des objets au sein de leur collection ou fonds d'origine peut donc être bénéfique à leur compréhension. Les bibliothécaires ont le même dilemme que les archivistes et doivent choisir entre la bonne conservation et valorisation de l'objet par une institution spécialisée ou bien le maintien de l'objet dans son contexte. Le choix du dépôt des objets contenus dans les bibliothèques peut se faire au bénéfice des archives. Pierre-Jacques Lamblin, dans son article « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve »⁸⁰, explique que la bibliothèque de Douai a hérité de nombreux objets de l'époque des cabinets de curiosités et qualifie ces objets de « richesse inexploitée ». Il décide alors de déposer aux archives municipales une collection de plus de mille matrices de sceaux allant du XII^e siècle au Second Empire. « La ville de Douai ayant un excellent service d'archives municipales disposant de la compétence, du matériel et des logiciels pour traiter les chartes et sceaux et numériser leur image, il était logique qu'elles eussent aussi les matrices. Ce qui fut fait par une mise en dépôt permanent de ces objets. »⁸¹.

Pour affirmer la particularité des collections comportant des objets, Véronique Minot utilise le terme de « collections muséales ». La gestion de ce type de collections rapproche les bibliothèques des musées. Il faut cependant dire que les deux institutions ont déjà beaucoup en commun : « par leur rapport avec le public, par leur origine révolutionnaire, par leur fonction pédagogique évidente, par leurs collections patrimoniales, et par conséquent leur rapport au temps long. Enfin, l'interrogation qu'elles ont constamment sur leurs missions et sur la formation de leur personnel est similaire. »⁸². Les modes de médiations sont pourtant

79 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon, Université de Lyon ENSIBS, 2009, p. 13.

80 LAMBLIN (Pierre-Jacques), « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2004, p. 40-47.

81 LAMBLIN (Pierre-Jacques), « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2004, p. 40-47. Cité par CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque*. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Université de Lyon, 2017, p. 63.

82 BLANC-MONTMAYEUR (Martine), CABANNES (Viviane), DEOTTE (Jean-Louis), *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1997, 243 p. Cité par

très éloignés, la bibliothèque laissant beaucoup plus de liberté au lecteur que le musée, qui prévoit un parcours. Les musées sont aussi perçus comme un lieu plus prestigieux, plus culturel. Elsa Cherbuy le montre dans son mémoire intitulé *Les objets en bibliothèque*⁸³ : les deux outils utilisés par ces institutions sont les inventaires, qui correspondent à une action de recensement et les catalogues, qui correspondent à une action de classement. L'outil de classement des archiviste, l'instrument de recherche, est peut-être moins adapté à la gestion des objets que les inventaires et catalogues des bibliothèques et musées, mais il garantit l'apport d'une gestion archivistique de l'objet, classé au sein d'un fonds. Elsa Cherbuy montre aussi dans son mémoire qu'il peut être difficile de mener à bien un projet de catalogage des fonds contenant des objets. Elle donne quelques exemples d'outils utilisés. Il est notable que certaines bibliothèques, comme la bibliothèque universitaire de l'université d'Angers ou la bibliothèque du Centre interrégional de développement de l'occitan, envisagent l'utilisation de logiciels d'archivage conformes à la norme ISAD(G). Le format EAD semble aussi performant pour décrire l'objet « dans son histoire »⁸⁴. L'arborescence permet de signaler dans une même structure tous les objets appartenant à un fonds. « La balise <genreform> qui a été mise au point, permet une déclinaison fine. Les particularités propres aux objets peuvent être bien décrites sans que des listes fermées viennent limiter les types d'objets ou les types de techniques. »⁸⁵. La journée de rencontres professionnelles BiblioPat organisée en 2012 a aussi montré le désir des professionnels de disposer de normes communes adaptées aux objets. Pour le moment, un seul type d'objet conservé en bibliothèque bénéficie d'une norme : les globes terrestres et célestes qui répondent à la norme Z 44-067 intitulée « Documentation – Catalogage des documents cartographiques – rédaction de la description bibliographique » et qui doit être utilisée pour toutes sortes de cartes, y compris les globes.

En bibliothèque tout comme dans les archives, les objets sont exposés. Elsa Cherbuy montre dans son enquête⁸⁶ que 74 % des bibliothèques qu'elle a interrogées ont une présence visible d'objets. Dans 43 % des cas les objets sont exposés dans le cadre d'une exposition permanente, dans 35 % de façon temporaire. « L'exposition au sein de la bibliothèque est

CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, p. 73.

83 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, 126 p.

84 MORELON (Dominique), « Les objets conservés dans les bibliothèques : rencontres professionnelles bibliopat », *art. cit.*, p. 2.

85 MORELON (Dominique), « Les objets conservés dans les bibliothèques : rencontres professionnelles bibliopat », *art. cit.*, p. 2.

86 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, 126 p.

alors posée comme un moyen de créer un événement médiatique, outil de médiation au sein d'un espace plutôt vécu comme impassible et ce malgré tous les mouvements internes de déplacement des personnes comme des objets. »⁸⁷. Comme pour les archives, l'objet est présent dans l'exposition pour sa capacité à attirer l'attention. Elsa Cherbuy parle même de « Supériorité de l'image sur le texte en ce qui concerne l'accessibilité immédiate »⁸⁸. L'objet est donc aussi utilisé par les bibliothèques dans un objectif de rendre l'institution plus visible et de valoriser ses collections. L'avantage pour la valorisation que procurent les objets est bien compris par les deux institutions de conservation des documents écrits que sont les archives et les bibliothèques.

L'élargissement des missions des institutions de conservation aux objets peut amener à se poser la question de la collaboration entre institutions de conservation. Le mémoire d'Elsa Cherbuy contient une enquête à ce sujet, réalisée grâce à un questionnaire⁸⁹. L'objectif du questionnaire était de savoir si les bibliothèques entretiennent des liens avec d'autres institutions culturelles ou scientifiques grâce aux objets qu'elles conservent. « 41% seulement déclarent avoir des liens avec une autre institution à propos des objets. »⁹⁰. Ce résultat paraît étonnant à Elsa Cherbuy, car 66 % des bibliothèques ont répondu avoir des problèmes de conservation liés aux objets. Cependant elle explique cette absence de liens par le caractère non central des objets pour le métier de bibliothécaire. Nombre de ces collaborations se font grâce à une proximité institutionnelle ou géographique. Les bibliothèques municipales sollicitent beaucoup les musées, en particulier les musées des beaux arts. Il est aussi possible de prendre pour exemple le projet de valorisation des herbiers HerbEnLoire auquel participe la bibliothèque du Prytanée de La Flèche.

Les bibliothécaires se posent les mêmes questions que les archivistes sur la répartition des compétences. Car la spécialisation des savoirs vient du phénomène d'institutionnalisation ayant suivi la Révolution française et progressivement délaissé l'universalisme des Lumières. « L'universalité de la quête humaine – et donc le mélange des genres tel que l'incarne la "curiositas" – n'est plus. L'efficacité d'usage l'emporte, avec la distinction de chaque domaine et leur dissociation de la Science considérée comme un tout. »⁹¹. Il faut se demander quelles seraient les conséquences de l'évolution des formats sur l'organisation des institutions

87 FABRE (Isabelle), REGIMBEAU (Gérard), « Les musées et les bibliothèques : espaces de documents et organisation des savoirs », *Bibliothèque et musée, notions et concepts communs*, p.159

88 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, p. 71.

89 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, 126 p.

90 CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque. op. cit.*, p. 75.

en France. Il semblerait préférable de maintenir la répartition des formats comme ont été réparties les compétences, par spécialités. Les objets iraient au musées et les bibliothécaires n'auraient pas à se confronter aux difficultés qu'impliquent leur traitement. Pourtant, les bibliothécaires s'intéressant à la question défendent la conservation des objets par les bibliothèques. C'est le point de vue de Véronique Minot : « Choisir de conserver les objets parmi leurs collections constitue pour les bibliothèques un véritable investissement pour l'avenir. Plutôt qu'une charge supplémentaire, c'est une garantie de leur identité. »⁹². La question de la conservation des objets et du maintien dans leur contexte est donc une problématique commune aux deux institutions de conservation de l'écrit que sont les archives et les bibliothèques.

3.2. Archives et archéologie

Dans le cadre de l'étude des objets dans les archives, l'étude des archives de l'archéologie peut être utile pour comprendre comment s'organise le traitement d'archives très liées aux objets. Il est possible de séparer les archives archéologiques en plusieurs catégories. Il y a tout d'abord les documents produits dans le cadre des opérations archéologiques : diagnostic, fouilles, sondages, prospection, « de la phase de terrain à la publication du rapport, en incluant les études spécialisées. »⁹³. Elles se distinguent des archives administratives des organismes en charge de l'archéologie, qui sont plus classiques dans les formats qu'elles comportent. Elles sont soumises à la législation propre aux archives, ainsi qu'à certains textes réglementaires qui s'appliquent aux archives de la recherche. La *loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive* intègre l'obligation de versement à l'État des documents produits lors de ces opérations. « Suite à cette loi, est publié l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques. La définition de cette "documentation scientifique" donnée à l'article 1er comprend les documents graphiques, numériques, écrits, photographiques et éventuellement audiovisuels. Tous ces documents doivent être classés, identifiés et inventoriés à la pièce par l'archéologue avant d'être versés au SRA (Services régionaux de l'archéologie) qui en assure la

91 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 36.

92 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 74.

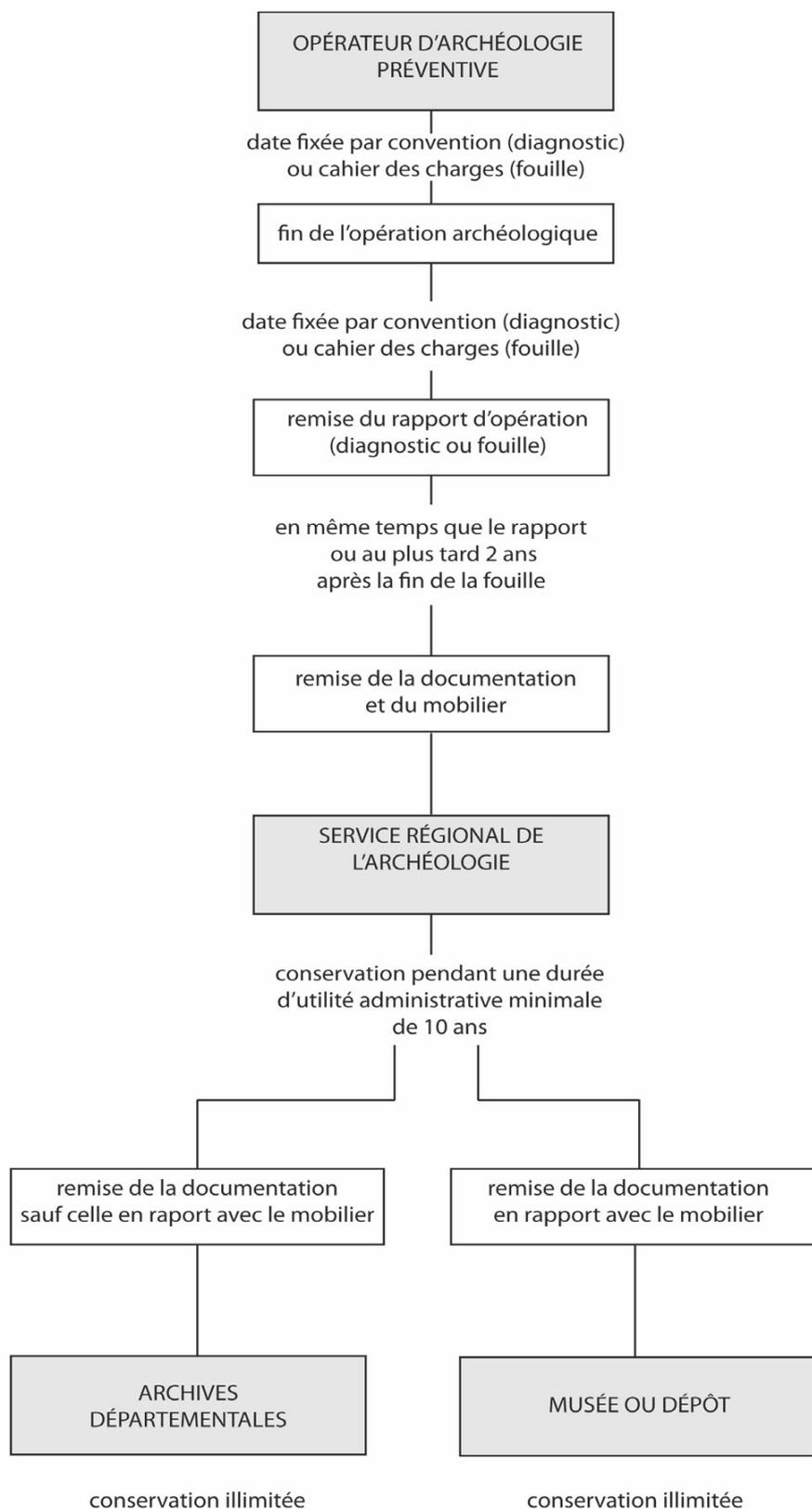
93 MORINIÈRE (Soline), « Les archives de l'archéologie au SRA Alsace : état des lieux et des fonds », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 52.

conservation et la mise à disposition du public jusqu'à leur dépôt définitif aux archives départementales. Cependant, la loi de 2001 ne concerne pas les fouilles programmées et les prospections, ce qui favorise encore aujourd'hui la dispersion des archives de l'archéologie. »⁹⁴. En effet, l'article 1 de l'arrêté du 16 septembre 2004 comprend des catégories de documents qualifiables d'objets comme les « moulages et empreintes », ainsi que les « matériaux naturels et de nature biologique ». Les documents administratifs sont conservés par la structure qui les produit, mais les dossiers de suivi d'opérations produits par le SRA sont conservés par la Direction régionale des affaires culturelles le temps de leur durée d'utilité administrative. « Il y a donc scission nette entre les parties administrative et scientifique d'une même opération d'archéologie préventive, aussi bien dans la création que dans le versement des documents. »⁹⁵. Une fois la durée d'utilité administrative passée, les documents sont à nouveau séparés. Les documents sans rapport avec le mobilier sont remis aux archives départementales, alors que le mobilier et les documents qui lui sont liés sont remis aux musées ou dépôts. Il est louable que les documents liés aux objets soient conservés avec eux, mais « la localisation de la série d'archives d'une même opération est de fait scindée en deux lieux différents, ce qui paraît contraire au principe de respect des fonds. »⁹⁶. Les archives de l'archéologie sont donc un cas particulier du problème de cohérence de la conservation des traces des activités scientifiques hérité de la séparation peut-être trop rigide des responsabilités entre institutions de conservation.

94 MORINIÈRE (Soline), « Les archives de l'archéologie au SRA Alsace : état des lieux et des fonds », *art. cit.*, p. 52.

95 STAHL (Marie), SCHIRR (Lucile), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 11.

96 STAHL (Marie), SCHIRR (Lucile), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *art. cit.*, p. 13.



STAHL (Marie), SCHIRR (Lucile), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 9-19.

Les archives et l'archéologie entretiennent une relation particulière puisque le document d'archives peut-être considéré comme une source archéologique. En effet, c'est souvent le texte qui est à l'origine de la recherche archéologique et l'intérêt de l'interdisciplinarité est défendu par les archéologues pour qui les sources écrites permettent une meilleure compréhension du contexte historique, car « elles seules nous permettent d'aborder les questions du statut social de l'artisan, des hiérarchies internes, de l'organisation, de la distribution. »⁹⁷. Le travail des archéologues est donc naturellement lié à celui des archivistes. Les possibilités de valorisation, la valeur culturelle et la valeur scientifique qu'ont les deux types d'institution est une autre forme de lien qu'ils entretiennent. Des archéologues comme Maire Stahl et Dominique Beyer en ont bien conscience et le disent dans leur article « Les archives de la composante d'archéologie orientale de l'UMR 7044 »⁹⁸, publié par la revue *Archimède*. Elles dressent dans cet article un inventaire de fonds d'archéologie des missions orientales de l'UMR 7044, essentiellement dans le but de montrer tout le potentiel des fonds, en terme d'exploitation des contenus scientifiques, ainsi qu' en vue de la valorisation ultérieure. « Mais l'archive n'est pas qu'un support de données. D'une part, elle constitue elle-même un objet à valoriser en tant que collection patrimoniale ; d'autre part, les contenants, qu'il conviendrait également de conserver, aident à contextualiser les documents. »⁹⁹. Il est en effet possible de montrer un lien très profond entre les documents et les objets appartenant à un même fonds en étudiant le fonds de l'archéologue Jacqueline Pirenne. Ce fonds contient un meuble spécialement adapté aux documents qu'il contient. Il s'agit d'une bibliothèque tiroir ou chaque tiroir est adapté au type de document d'archives, qu'il s'agisse de négatifs, de boîtes cylindriques, de classeurs ou de diapositives. Il paraît alors difficile de séparer cet objet mobilier du reste de son fonds sans en perdre tout le sens. Le fonds contient aussi un document original : « Il s'agit de la reconstitution stratigraphique d'un site (à identifier), composée d'une succession de cartons découpés, figurant chacun un niveau d'occupation. Ces plaques sont nommées par la lettre de la couche qu'elles représentent, et accueillent sur la partie supérieure une photocopie du relevé de chaque niveau. Elles s'emboîtent sur deux tiges en métal qui assurent la cohérence de la structure, et permettent de

97 AMOURIC (Henri), LANDURE (Corinne), « Archives et archéologie: l'exemple de l'artisanat céramique à Fréjus », *Fédération historique de Provence*, n° 35, 1985, p. 308.

98 STAHL (Marie), BEYER (Dominique), « Les archives de la composante d'archéologie orientale de l'UMR 7044 », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 20-40.

99 STAHL (Marie), BEYER (Dominique), « Les archives de la composante d'archéologie orientale de l'UMR 7044 », *art. cit.*, p. 34.

retirer les niveaux au fur et à mesure de la lecture de la stratigraphie du site. »¹⁰⁰. Cette petite maquette a pour rôle principal d'être porteuse d'informations pour la chercheuse. Son format spécial, en trois dimensions, ne l'empêche pas d'être un document d'archives. Les informations qu'elle comporte ont une particularité propre aux informations collectées lors de fouilles archéologiques. « Lors d'une opération archéologique, les faits mis au jour sont détruits au fur et à mesure de leur étude. Le document constitue donc la seule information en lien avec les données récoltées, donnant aux archives de fouille un statut d'unica, le retour au terrain étant devenu impossible. »¹⁰¹. Les informations que contiennent les archives de fouilles permettent de comprendre le contexte dans lequel les objets ont été retrouvés. La conservation dans un même lieu de différents formats issus d'un même producteur facilite le recoupement des informations. C'est le cas pour l'Institut d'égyptologie de Strasbourg, qui possède près de 900 plaques de verres photographiques issues de fouilles menées par Pierre Montet à Tanis, dans le delta du Nil, entre 1929 et 1952. Le lien a été fait entre ces clichés et les objets issus des fouilles de Pierre Montet dont certains ne portaient « aucun numéro d'inventaire antérieur à celui attribué en 2009 et dont la provenance était donc perdue jusqu'à ce jour. »¹⁰². « Le recoupement effectué entre les objets photographiés sur plaques de verre et les objets strasbourgeois permettrait de systématiser l'identification des figurines [...] »¹⁰³. Voilà encore un exemple de l'utilité de maintenir une cohérence entre les objets et les documents qui les renseignent.

100 STAHL (Marie), BEYER (Dominique), « Les archives de la composante d'archéologie orientale de l'UMR 7044 », *art. cit.*, p. 35.

101 STAHL (Marie), SCHIRR (Lucile), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *art. cit.*, p. 13.

102 HARTENSTEIN (Cassandre), « Le fonds Montet et la statue « maussade » de Ramsès II au Palais universitaire de Strasbourg », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 49.

103 HARTENSTEIN (Cassandre), « Le fonds Montet et la statue « maussade » de Ramsès II au Palais universitaire de Strasbourg », *art. cit.*, p. 49.



Photo 7: Meuble du fonds Jacqueline Pirenne, entreposé dans le local archives de la MISHA (cliché : Soline Morinière / DRAC Alsace)



Photo 8: Maquette stratigraphique retrouvée dans les archives Jacqueline Pirenne (cliché : Soline Morinière / DRAC Alsace)

La conservation des archives archéologiques, comme celles des autres sciences, permet de préserver les données pour les chercheurs, mais aussi de garder une trace de l'activité scientifique afin de connaître l'histoire de la discipline. Les objets peuvent être une source importante pour cela, comme le montre la gypsothèque de l'Université de Strasbourg, dont nous parle Soline Morinière dans son article « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes »¹⁰⁴, publié par *Archimède*. Cette collection de moulages créée par le professeur allemand Adolf Michaelis entre 1872 et 1910 est la plus grande gypsothèque universitaire française. « Elle est le reflet des méthodes de l'enseignement germanique et de la conception de l'Altertumswissenschaft qui se diffusent partout en Europe. »¹⁰⁵. Soline Morinière défend l'idée que les moulages ne doivent pas être considérés comme de simples reproductions de plâtre mais aussi « comme une source documentaire directe »¹⁰⁶. « Le moulage devient alors "archive" dans le sens où il est porteur d'informations sur le contexte socioculturel et éducatif de l'époque à laquelle il a été créé, informations lisibles et compréhensibles sans avoir besoin de recourir à des documents textuels. »¹⁰⁷. Le maintien de ces moulages ensemble leur donne une cohérence. Par exemple, Adolf Michaelis a rapproché deux statues indépendantes d'Harmodios et d'Aristogiton, en les positionnant dos à dos. Il s'agit d'une tentative de restitution dont « L'hypothèse a été avancée d'après un bas-relief d'Athènes, dont un moulage est également présent dans la gypsothèque strasbourgeoise et qui vient corroborer cette disposition. »¹⁰⁸. Cet exemple montre l'importance de la cohérence de l'ensemble pour la bonne compréhension des objets. Cependant, même si la cohérence est bénéfique à la compréhension des objets, il est difficile de parler de fonds. Michaelis a fait appel à différents ateliers et « soigneusement choisi »¹⁰⁹ les moulages de la collection.

104 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 78-93.

105 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 78.

106 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 79.

107 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 79.

108 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 85.

109 MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 82.

Les fonds d'archéologie sont donc un bon exemple de fonds pour lesquels l'évolution du regard que les archivistes portent sur les objets a des conséquences. Les problématiques du point de vue des archivistes sont les mêmes : le choix entre le maintien de la cohérence des fonds et la bonne conservation des documents, la spécialisation ou l'universalisme du rôle des institutions. Mais la particularité des fonds archéologiques vient de la force du lien entre l'objet et le document écrit.

3.3. Archives et musées

Lorsque les archivistes ont à gérer des objets, l'institution avec laquelle il est le plus naturel de collaborer ou bien de s'inspirer est le musée. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier les relations que peuvent entretenir les deux institutions à propos des objets. C'est ce que fait Christiana Riggs dans son article « The body in the box : archiving the Egyptian mummy »¹¹⁰, publié dans *Archival Science*. Christiana Riggs constate que la séparation entre les documents aux archives d'une part, et les objets aux musées d'autre part, est trop simpliste. Son objectif est d'étudier les similarités entre les deux institutions dans la gestion de leurs matériaux. « I suggest that historical practices of selecting, storing, and manipulating information, whether through paper-based or other material objects, developed in tandem as such practices filtered into and across museums, archives, and similar institutionalized and professionalized formations, such as the library and the public record office. It is these practices of information organization and retrieval that help provide a common denominator for 'the archival', regardless of the current institutional or professional alignment of the objects or data involved. From the vantage point of archival science, then, we can ask what distinguishes an archive from a museum, but even more productively, we can consider their similarities, and what it might bring to both archival science and museum studies if we view museological practices in an archival light. »¹¹¹. L'étude de ces similarités dans l'article se fait grâce à l'exemple des momies. Elle suggère que la gestion des musées a quelque chose d'archivistique : « I posit that museums and museological processes are fundamentally archival processes, despite key differences between museums and archives. »¹¹². Les archives et les musées ont en effet en commun de devoir garantir la bonne conservation matérielle des objets ou documents, ainsi que de les rendre disponibles au public. Il est aussi essentiel pour

110 RIGGS (Christiana), « The body in the box : archiving the Egyptian mummy », *Archival Science*, n° 17, 2017, p. 125-150.

111 RIGGS (Christiana), « The body in the box : archiving the Egyptian mummy », *art. cit.* , p. 127.

112 RIGGS (Christiana), « The body in the box : archiving the Egyptian mummy », *art. cit.* , p. 128.

les deux institutions d'être capable d'organiser des systèmes de description, d'indexation et de gestion des données : « All these backstage operations are physical practices employed to make museum objects traceable, durable, usable, and intelligible; the museum cannot function without them. »¹¹³. L'auteure pense que ce travail de documentation et de gestion des données des objets effectué par les musées est intéressant à étudier du point de vue archivistique. Elle a cependant conscience de différences fondamentales. Les musées ne respectant pas le principe de fonds, ils classent les objets par groupes ou par écoles.

Les méthodes de gestion des objets mises en place par les musées peuvent inspirer les archivistes ayant à traiter des objets. Il est par exemple possible de faire un inventaire des objets possédés par un service d'archives en s'inspirant des inventaires de musées. Ce récolement peut être fait en parallèle des instruments de recherche des fonds auxquels pourraient appartenir les objets. Il permet d'évaluer le volume des objets, leur état matériel et leur localisation. Il faut alors s'inspirer des normes créées pour les musées tel que l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement. Ce même raisonnement a déjà été effectué par des bibliothécaires comme Véronique Minot dans son mémoire : Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques¹¹⁴. Cela montre l'utilité du dialogue entre institutions de conservation. Pour son outil de gestion, Véronique Minot reprend les rubriques de l'inventaire préconisé par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. « Les informations relatives à l'inventaire des objets s'articulent autour de trois rubriques distinctes : la première réunissant des données de type juridique, la deuxième décrivant le bien lui-même, la troisième regroupant des compléments d'information. »¹¹⁵. Plusieurs étapes complètent l'inventaire : « la rédaction d'un bordereau de saisie des données (nommé minute d'inventaire) »¹¹⁶, « l'inventaire photographique (photographie d'ensemble et vues de détails si nécessaire) »¹¹⁷, « la constitution du dossier de l'objet, incluant l'ensemble

113 RIGGS (Christiana), « The body in the box : archiving the Egyptian mummy », *Archival Science*, n° 17, 2017, p. 131.

114 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, 156 p.

115 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 40.

116 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 40.

117 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 40.

de la documentation qui a pu être recueillie sur l'objet »¹¹⁸ et « la création de fichiers annexes, tels les fichiers comprenant les noms d'auteurs, les noms de lieux d'origine, les thèmes représentés, les noms des donateurs ou des vendeurs, etc. »¹¹⁹. La méthode de gestion spécifique aux objets qu'est l'inventaire doit donc s'appliquer en plus des méthodes de gestion de l'institution en charge de les conserver, ce qui implique un double travail de la part des institutions non spécialistes.

Les musées ne sont pas seulement une institution dont peuvent s'inspirer les archivistes en charge d'objets, mais aussi une institution avec laquelle il est possible de collaborer. Cette collaboration est le sujet de l'article « Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération »¹²⁰, publié par l'International federation of library associations. Cet article est écrit par des bibliothécaires et étudie les projets de collaborations entre les bibliothèques les musées et les archives. Il montre bien que les trois institutions ont une tendance naturelle à pouvoir travailler ensemble, à cause de la proximité de leur missions et de leur place au sein des administrations : « Les bibliothèques, les archives et les musées sont souvent des partenaires naturels en matière de collaboration et de coopération, puisqu'ils servent souvent la même collectivité, par des moyens semblables. Les bibliothèques, les archives et les musées soutiennent et améliorent tous les possibilités de l'apprentissage continu, conservent le patrimoine communautaire, protègent et assurent l'accès à l'information. »¹²¹. L'article essaie d'étudier le plus de partenariat possible afin de montrer que cette collaboration peut être bénéfique et de donner quelques conseils pour une collaboration réussie. L'article classe les partenariats en trois types : « les partenariats visant les programmes de collaboration, les partenariats en vue de créer des ressources numériques et des colocations de partenaires. »¹²². Le fait d'avoir à gérer des formats inhabituels ne semble donc pas être le premier moteur de collaboration entre institutions. Mais il est possible

118 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*. op. cit. , p. 40.

119 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*. op. cit. , p. 40.

120 YARROW (Alexandra), CLUBB (Barbara), DRAPPER (Jennifer-Lynn), *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, La Haye, IFLA Headquarters, 2008, 60 p.

121 YARROW (Alexandra), CLUBB (Barbara), DRAPPER (Jennifer-Lynn), *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, op. cit. , p. 6.

122 YARROW (Alexandra), CLUBB (Barbara), DRAPPER (Jennifer-Lynn), *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, op. cit. , p. 9.

de constater l'importance de la révolution informatique qui, en plus d'avoir un influence sur la notion de document, est un moteur important de la collaboration entre institutions. L'article « Archives, libraries, museums and the spelle of ubiquitous knowledge »¹²³, publié par *Archival Science*, montre que l'informatique peut être un point de convergence entre institutions patrimoniales. Pour cela, l'article présente BAM, un portail internet allemand pour les librairies, les archives et les musées. Rassembler les différentes institutions dans un projet de communication en ligne facilite la diffusion à un large public : « From the users' perspective, it is of no importance “where they find their information, whether it is in a book or a leaflet in the library, from a description of an artefact in the museum, or from an organization's protocol in the archive, as long as they do find it.” »¹²⁴. L'arrivée du numérique a donc pour conséquence la naissance d'une nouvelle institution que les auteurs de l'article appellent « memory institution ». Et les auteurs sont favorables à cette réunion de compétences permettant une meilleure visibilité. « Digital memory institutions do not compete with archives, libraries and museums; on the contrary, the memory institution increases the visibility of these institutions. »¹²⁵. Cette absence de compétition vient du fait que dans le projet BAM, chaque institution garde le contrôle et la responsabilité de ses documents numériques et de ses données. Cette « memory institution » ne remplace pas les institutions qui participent au projet, elle n'est qu'un moyen de mutualiser les documents et données informatiques afin de les rendre plus accessibles et plus visibles.

Les archives et les musées sont aussi parfois amenés à collaborer à cause d'un rassemblement administratif. C'est le cas en Seine-et-Marne, où la gestion administrative unit les archives aux musées départementaux depuis 1983. En 2004, la direction de rattachement prend le nom de « Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux ». Ce cas particulier nous est décrit par Isabelle Rambaud dans son article « Archives et musées en

123 KIRCHHOFF (Thomas), SCHWEIBENZ (Werner), SIEGLERSCHMIDT (Jörn), « Archives, libraries, museums and the spelle of ubiquitous knowledge », *Archival Science*, n° 8, 2008, p. 251-266.

124 HEDEGAARD (Ruth), « Benefits of archives, libraries and museums working together. In Access point library: Media–information–culture. », *IFLA*, 2003, General conference and council, Berlin, Allemagne, 1 au 9 aout 2003, [en ligne], disponible sur <http://www.ifla.org/IV/ifla69/papers/051e-Hedegaard.pdf>, (consulté le 12/06/2008), cité par : KIRCHHOFF (Thomas), SCHWEIBENZ (Werner), SIEGLERSCHMIDT (Jörn), « Archives, libraries, museums and the spelle of ubiquitous knowledge », *art. cit.*, p. 252.

125 KIRCHHOFF (Thomas), SCHWEIBENZ (Werner), SIEGLERSCHMIDT (Jörn), « Archives, libraries, museums and the spelle of ubiquitous knowledge », *art. cit.*, p. 252.

Seine-et-Marne : héritage et évolution »¹²⁶, publié dans *La Gazette des archives*. Plusieurs constats ressortent de cette expérience particulière. « "l'expertise archives" est bénéfique aux musées en matière d'informatique »¹²⁷. Des formations transversales se mettent en place. Les archives peuvent bénéficier de la capacité des musées à réaliser des expositions, les expositions d'archives se font donc aux musées. Une revue commune est réalisée trois fois par an. Des programmes communs émergent, comme celui de 2007 portant sur le thème de la forêt. La gestion des objets n'est donc pas l'objectif de cette réunion et elle n'est pas décrite par Isabelle Rambaud comme un moteur ou un effet positif de cette union administrative.

Musées et archives ont donc de bonnes raisons de collaborer ensemble. Les méthodes de gestion des objets des musées peuvent inspirer les archivistes. Il semble cependant que les objets ne soient pas un moteur important de la collaboration entre les deux institutions. Les raisons les plus importantes qu'ont les deux types d'institutions de travailler ensemble sont plutôt les projets informatiques ou bien la proximité géographique et administrative.

* * *

En résumé, cet état des connaissances montre que la définition de document d'archives laisse trop de place à l'interprétation pour qu'il soit possible de trancher définitivement la question de la place des objets dans les services d'archives. Le travail de réflexion sur la place de ces objets dans les services d'archives se fait donc au cas par cas, en fonction de la sensibilité de chaque archiviste confronté à ces interrogations. De plus, il est possible de constater que cette définition est en constante évolution, la réflexion sur le rôle des archivistes accompagnant l'évolution des formats de documents. L'élargissement progressif de la notion de document d'archives demande alors aux archivistes d'être capables de s'interroger sur leur rôle. L'avantage principal que peut apporter une gestion archivistique aux objets est de maintenir leur cohérence avec un fonds, permettant de les comprendre dans leur contexte. Les archivistes ont à choisir entre remettre des objets à une institution spécialiste de leur conservation ou bien les garder physiquement proches de leur fonds. Il faut alors trouver le meilleur compromis pour garantir la conservation matérielle et intellectuelle des objets.

126 RAMBAUD (Isabelle), « Archives et musées en Seine-et-Marne : héritage et évolution », *La Gazette des archives*, n° 226, 2012, p. 287-295.

127 RAMBAUD (Isabelle), « Archives et musées en Seine-et-Marne : héritage et évolution », *art. cit.*, p. 291.

Bien que certains objets comme les médailles ou les sceaux soient très présents dans les services d'archives, ceux-ci conservent une grande variété d'objets différents. Pour expliquer la présence d'objets dans les services d'archives, il y a quelque chose d'un peu aléatoire, résultant de l'histoire particulière des fonds plus que de la collecte systématique et rationnelle. Les services d'archives manquent aussi de normes de description et d'outils de gestion qui leur soient propres afin de mieux gérer les objets. De plus, le caractère visuellement attractif des objets les rend facilement valorisable. Ils contribuent donc à un phénomène de patrimonialisation des archives qui peut être bénéfique pour la visibilité des services.

Il a aussi été constaté que les bibliothécaires sont confrontés aux mêmes questionnements que les archivistes au sujet des objets. C'est plus largement la question de la répartition rationnelle des responsabilités des institutions qui est discutée. Des problématiques similaires se posent à propos de la conservation des objets des fonds d'archéologie. Problématiques tout de même particulières à cause du lien très important entre les objets et le reste des documents d'un fonds d'archéologie. L'état des connaissances montre aussi que les pratiques des musées peuvent inspirer les archivistes. Cependant, les objets ne sont pas le vecteur le plus important de la collaboration entre les deux institutions.

Bibliographie

I - Définition des archives

CHABIN (Marie-Anne), « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse », *La Gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 107-130.

COLIN (Jean-Paul), *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris, Le Robert, 1979, 857 p.

COLIN (Jean-Paul), *Nouveau dictionnaire des difficultés du français*, Paris, Klincksieck, 2014, 460 p.

Conseil international des archives, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 2002, 37 p.

COUTURE (Carol), « Le concept de document d'archives à l'aube du troisième millénaire », *Archives*, n° 27, 1996, p. 3-19.

COUTURE (Carol), DUCHARME (Jacques), ROUSSEAU (Jean-Yves), «L'archivistique at-elle trouvé son identité?», *Argus*, n° 17, 1988, p. 51-60.

DUCHEIN (Michel), « Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 19-39.

GALLAND (Bruno), *Les archives*, Paris, PUF, 2016, 127 p.

GILBERT (Pierre), *Dictionnaire des mots contemporains*, Paris, Robert, 1980, 739 p.

GOUGENHEIM (Georges), *Dictionnaire fondamental de la langue française*, Paris, Didier, 1958, 256 p., 284 p.

GRAILLES (Bénédicte), « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? », *La Gazette des archives*, n° 233, 2014, p. 31-45.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

MÜLLER (Bertrand), « Archives, documents, données : problèmes et définitions », *La Gazette des archives*, n° 212, 2008, p. 35-44.

NORA (Pierre), « Missions et enjeux des archives dans les sociétés contemporaines », *Comma*, 2003, fasc 2-3, *Actes de la XXVI^e Conférence internationale de la table ronde des archives, Marseille, France, 12 au 12 novembre 2002*, p. 47-49.

COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), Document : forme, signe et médium, les re-formulations du numérique, 2003, 27 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000511/document (consulté le 27/04/2018)

COLLECTIF PEDAUQUE (Roger T.), *Document et modernité*, 2006, 28 p. [en ligne], disponible sur https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001741/document (consulté le 27/04/2018)

PEROTIN (Yves), « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris*, n° 20, 1961.

SASSOON (Joanna), « Beyond chip monks and paper tigers : towards a new culture of archival format specialists », *Archival Science*, n° 7, 2007, p. 133-145.

DAVALLON (Jean), « Une patrimonialisation des archives ? », *L'archive dans quinze ans. Vers de nouveaux fondements*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2015, 272 p.

DUBOIS (Jean), *Le Lexis – le dictionnaire érudit de la langue française*, Paris, Larousse, 2014, 2109 p.

LAROUSSE, *Dictionnaire*, 2018, [en ligne], disponible sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires> (consulté le 20/03/2018)

LITTRÉ (Émile), BEAUJEAN (Amédé), PRUVOST (Jean), *Le nouveau Littré*, Paris, Garnier, 2004, 1639 p.

PICOCHÉ (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique de français*, Paris, Le Robert, 2009, 843 p.

RICHELET (Pierre), *Dictionnaire français*, Paris, Classiques Garnier, 2007, 1146 p.

« Analyse comparée du mot "archives" dans les médias français », *Comma*, 2003, fasc 2-3, Actes de la XXVI^e Conférence internationale de la table ronde des archives, Marseille, France, 12 au 15 novembre 2002, p. 57-59.

II – Les objets

a) La conservation/préservation des objets

DUQUENNE (Isabelle), *Patrimoines insolites : théâtre, opéra, écrits savants et autres fers à dorer*, Villeurbanne, ENSSIB, 1997, 195 p.

GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *Culture & Musées*, n° 18, 2011, p. 75-97.

JUSTAFRÉ (Olivier), « La conservation d'objets hétéroclites dans les dépôts d'archives », *La Gazette des archives*, n° 229, 2013, p. 159-169.

MALLON (Jean), « La protection des objets d'art des églises. In: La Gazette des archives », *La Gazette des archives*, n° 50, 1965, p. 160-163.

MÉRAS (Mathieu), « La protection des sceaux aux archives départementales du Rhône », *La Gazette des archives*, n° 101, 1978, p. 119-123.

MONNERIE (Michel), « Conserver et préserver les sceaux. Dangers et remèdes », *La Gazette des archives*, n° 164, 1994, p. 44-61.

RENAUD (Robert), « Histoire d'objets. Objets d'histoire », *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément n° 4-1, 2010, p. 175-199.

VERRIER (Jean), « Conservation des antiquités et objets d'art », *La Gazette des archives*, n° 6, 1949, p. 21.

b) - Le traitement des fonds spécifiques/atypiques contenant des objets

ALMA, *Séminaire 2017-2018*, 2017, [en ligne], disponible sur <https://alma.hypotheses.org/2166> (consulté le 20/03/2018)

AMOURIC (Henri), LANDURE (Corinne), « Archives et archéologie: l'exemple de l'artisanat céramique à Fréjus », *Fédération historique de Provence*, n° 35, 1985, p. 299-308.

archives départementales de Haute-Loire, *Fonds du tribunal de commerce de Brioude*, 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.archives43.fr/article.php?laref=447&titre=fonds-du-tribunal-de-commerce-de-brioude> (consulté le 20/03/2018)

Archives nationales, *Collections du musée*, 2018, [en ligne], disponible sur <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/collections-du-musee> (consulté le 14/04/2018)

AUBRY (Martine), « De la conservation à l'exploitation : les fonds spécifiques d'un laboratoire de recherche », *La Gazette des archives*, n° 212, 2008, p. 161-171.

BABELON (Jean-Pierre), « Répertoire des objets historiques conservés dans les archives départementales et communales », *La Gazette des archives*, supplément au n° 68, 1970, p. 1-46.

BEAUME (Florence), « Du répertoire méthodique au géoréférencement : quels instruments de recherche pour les fonds atypiques ? », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 49-53.

BERTOLDI (Sylvain), DEZINART (Annie), HENWOOD (Annie), LAURENT (Catherine), *Trésor d'Archives des villes de : Angers, Brest, Nantes, Rennes*, cat. expo., Angers Salle Chemelier (1995), Nantes Chapelle de l'oratoire (1995), Brest Le Quartz (1996), Rennes Chapelle Saint-Yves (1996), 1995.

CLARKE (Rachel), « Preservation of mixed-format archival collections : a case study of the Ann Getty Fashion Collection at the Fashion Institute of Design and Merchandising », *The American Archivist*, n° 6, 2009, p. 185-196.

GELLEREAU (Michèle), « Le récit de témoignage sur les usages comme reconstruction du sens des objets », *Culture & Musées*, n° 18, 2011, p. 75-97.

JONES (David Houston), *Installation art and the practices of archivalism*, London, Routledge, 2016, 197 p.

RIGGS (Christiana), « The body in the box : archiving the Egyptian mummy », *Archival Science*, n° 17, 2017, p. 125-150.

ROBERTS (Peter), « Philatelic materials in archival collections: their appraisal, preservation, and description », *The American Archivist*, n° 70, 2007, p. 70-92.

SISCO (Lisa), « Braille preservation : recognising and respecting archival materials produced by and for the blind », *Archives and Manuscripts*, n° 43, 2015, p. 18-28.

WELFELÉ (Odile), « L'éprouvette archivée. Réflexions sur les archives et les matériaux documentaires issus de la pratique scientifique contemporaine », *La Gazette des archives*, n° 163, 1993, p. 349-358.

WIENER (Judith), « The element of surprise preparing for the possibility of hazardous materials within archival », *Journal of Archival Organisation*, n° 4, 2007, p. 33-49.

WRIGHT (Kristen), « Recording "a very particular custom": tattoos and the archive », *Archival Science*, n° 9, 2009, p. 99-111.

STEWART (Susan), *On Longing : Narratives of the Miniature, the Gigantic, the Souvenir, the Collection*, Durham and London, Duke University Press, 1993, 232 p.

c) Les objets dans les bibliothèques

BEUDON (NICOLAS), « Le prêt d'objets : chant du cygne ou renouveau des bibliothèques publiques ? », *Nectart*, n° 5, 2017, p. 87-97.

BLANC-MONTMAYEUR (Martine), CABANNES (Viviane), DEOTTE (Jean-Louis), *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1997, 243 p.

CHERBUY (Elsa), *Les objets en bibliothèque*. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon, Université de Lyon ENSIBS, 2017, 126 p.

LAMBLIN (Pierre-Jacques), « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulleint des bibliothèques de france*, n° 5, 2004, p. 40-47.

MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques*. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques, Lyon, Université de Lyon ENSIBS, 2009, 156 p.

MORELON (Dominique), « Les objets conservés dans les bibliothèques : rencontres professionnelles bibliopat », *Actualités de la conservation*, n° 33, 2015, 5 p.

III - Les expositions dans les services d'archives

BABELON (Jean-Pierre), « Expositions et Musées d'archives », *La Gazette des archives*, n° 38, 1962, p. 99-119.

BABELON (Jean-Pierre), « Le Musée de l'Histoire de France aux Archives nationales à Paris », *La Gazette des archives*, n° 139, 1987, p. 260-265.

MILLIGAN (Jennifer), « Curious Archives : making the Musée de l'histoire de France in the Archives of the Second Empire », *Archival Science*, n° 7, 2007, p. 359-367.

PUTFIN (Guy), « La nouvelle salle du Musée de l'Histoire de France », *La Gazette des archives*, n° 113-114, 1981, p. 162-165.

DORÉ (Stéphane), HERBIN (Frédéric), *L'objet de l'exposition, l'architecture exposée*, Bourges, ENSA, 2015, 166 p.

IV - Les relations entre institutions de conservation

DENDOOVEN (Dominiek), « The journey back. On the nature of donations to the “In Flanders Fields Museum” », *Contested Objects. Material Memories of the Great War*, Londres, Routledge, 2009, p. 60-72.

KIRCHHOFF (Thomas), SCHWEIBENZ (Werner), SIEGLERSCHMIDT (Jörn), « Archives, libraries, museums and the spell of ubiquitous knowledge », *Archival Science*, n° 8, 2008, p. 251-266.

LEMOINE (Tomy), *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*. Mémoire de Master 1 histoire et document parcours «métiers des archives», Angers, Université d'Angers, 2017, 201 p.

RAMBAUD (Isabelle), « Archives, patrimoine, musées : mariage de raison ou liaisons dangereuses ? L'exemple de la Seine-et-Marne », *La Gazette des archives*, n° 200, 2005, p. 83-100.

RAMBAUD (Isabelle), « Archives et musées en Seine-et-Marne : héritage et évolution », *La Gazette des archives*, n° 226, 2012, p. 287-295.

YARROW (Alexandra), CLUBB (Barbara), DRAPPER (Jennifer-Lynn), *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*, La Haye, IFLA Headquarters, 2008, 60 p.

V – Archives et archéologie

STAHL (Marie), « Introduction : la mémoire retrouvée des archéologues », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 1-8.

STAHL (Marie), SCHIRR (Lucile), « Les archives de l'archéologie : définition, législation, état des lieux », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 9-19.

STAHL (Marie), BEYER (Dominique), « Les archives de la composante d'archéologie orientale de l'UMR 7044 », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 20-40.

HARTENSTEIN (Cassandre), « Le fonds Montet et la statue « maussade » de Ramsès II au Palais universitaire de Strasbourg », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 41-50.

MORINIÈRE (Soline), « Les archives de l'archéologie au SRA Alsace : état des lieux et des fonds », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 51-58.

ROHFRITSCH (Anne), « Les archives dites « manuscrites » des membres de l'École française d'Athènes : l'exemple des « Strasbourgeois » (1846-1960) », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 59-65.

COURTAUD (Cécile), LESUEUR (Isabelle), MORINIÈRE (Soline), RÉMY (Juliette), SCHNITZLE (Bernadette), STAHL (Maire), TRIANTAFILLIDIS (Georges) « Un projet collectif de recherche autour du fonds Arthur Stieber », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 66-77.

MORINIÈRE (Soline), « La gypsothèque de l'Université de Strasbourg : quand les statues parlent d'elles-mêmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, n° 2, 2015, p. 78-93.

VI - Les archives d'architectes

BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *La Gazette des archives*, n° 141, 1988, p. 181-197.

Conseil international des archives, *Manuel de Traitement des Archives d'Architecture*, Paris, 2000, 144 p.

GAUBERT (Sonia), COHU (Rosine), PEYCERÉ (David), NOUGARET (Christine), *Archives d'architectes. État des fonds XIX'-XX' siècles*, Paris, Institut français d'architecture et Direction des Archives de France, 1996, 320 p.

GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *La Gazette des archives*, n° 190-191, 2000, p. 255-272.

État des sources

Sources légales et réglementaires (ordre chronologique)

18 décembre 1998 : Circulaire AD 98-8. Instruction sur le classement et la cotation des archives dans les services d'archives départementales.

Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 Tri et conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales.

Instruction DAF/DPACI/RES/2009/028 Traitement et conservation des archives de l'INRAP.

Instruction DGP/SIAF/2013/004 Préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les régions, les établissements publics régionaux et les organismes associés aux régions.

Instruction DGP/SIAF/2014/006 Préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques.

Instruction Culture DAF/DPACI/RES/014, Instruction Justice NOR JUSB0827524J Gestion des archives des tribunaux de commerce et des tribunaux de l'ordre judiciaire à compétence commerciale et notamment du registre du commerce et des sociétés.

Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines, liste d'autorité – typologie documentaire, Service interministériel des archives de France, Paris, 2011.

Sources imprimées

BABELON (Jean-Pierre), « Les maquettes et les pierres de la Bastille. Récolement des souvenirs lapidaires provenant de l'activité du patriote Palloy », *La Gazette des archives*, n° 51, 1965, p. 217-230.

BABELON (Jean-Pierre), « Les maquettes et les pierres de la Bastille (addendum au n° 51 de la Gazette des Archives) », *La Gazette des archives*, n° 53, 1966, p. 151-153.

BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. Mémoire de Master 2 Information-communication, Toulouse, Université Toulouse 2, 2014, 165 p.

BUSAYARAT (Chawee), *La maquette numérique comme support pour la recherche visuelle d'informations patrimoniales : définition d'une approche pour la sémantisation de sources iconographiques par référencement spatial*. Thèse de doctorat Multimédia, Paris, Arts et Métiers Paris Tech, 2010, 126 p.

CHIARA (Stefani), « Modélisation spatio-temporelle d'édifices patrimoniaux : Proposition d'une approche pour la prise en compte de la dimension temporelle dans l'analyse de la cour d'honneur de la Sorbonne à Paris », *MIAJournal*. n° 0, 6 p.

CLUSEAU (Daphné), *La place des maquettes dans un centre d'archives et la valorisation de la mémoire de l'équipe de simulation physique des écoulements atmosphériques du CNRM de Toulouse*. Mémoire de Master 2 Archives et images, Toulouse Université Toulouse 2, 2013, 210 p.

COURTIN (Christophe), GUILLET (Bertrand), KEROUANTON (Jean-Louis), LAROCHE (Florent), *Nantes 1900 : la maquette du port : une valorisation scientifique et muséographique innovante*, Nantes, Château des ducs de Bretagne – Musée d'histoire de Nantes, 2015, 83 p.

CULOT (Maurice), *La troisième dimension : maquettes d'architecture*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 2003, 59 p.

DREUIL (Alix de), *La prise en compte des cartes et plans dans l'aménagement et la construction des bâtiments d'archives*, Mémoire de Master 1 histoire et document parcours «métiers des archives», Angers, Université d'Angers, 2017, 87 p.

ÉON (Wilfrid), « Trente ans de sauvegarde et de conservation d'archives architecturales contemporaines », *Colonnes*, n° 31, 2016, p. 28-30

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était comté*, Magny-les-Hameaux, Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1990, 64 p.

Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *La Gazette des archives*, n° 209-210, 2008, p. 101-114.

JARRY (Bénédicte), « Les fonds d'architecture des bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 4, p. 30-35.

MÉNET (Séverine), « Inventorier des projets d'architecture : le traitement des maquettes aux Archives de la Région Pays de la Loire », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 2-4.

MÉNET (Séverine), « Inventorier des projets d'architecture : le traitement des maquettes aux Archives de la Région Pays de la Loire », *La Gazette des archives*, n° 220, 2010, p. 55-62.

MINELLE (Françoise), *Représenter le monde*, Paris, Presses Pocket, 1992, 127 p.

SAÏË-BELAÏCH (France), PARCHAS (Marie-Dominique), ETIENNE (Geneviève), BANAT-BERGER (Françoise), SIBILLE (Claire), *Les archives dans la cité : archives d'architecture 2004-2012*, Paris, Service interministériel des archives de France, 2013, 238 p.

Fonds conservés aux archives départementales des Yvelines

Inventaire des maquettes aux archives des Yvelines (non coté)

Rapports d'activité des archives départementales des Yvelines (non coté)

Fonds de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin en Yvelines (environ 2 km linéaires non classés) :

2002 : Versement de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin en Yvelines, comportant x maquettes (non récolé).

2004 : Versement 1679W de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin en Yvelines : 208 maquettes.

Fonds de la direction des bâtiments départementaux :

2005 : Versement 1724W de la Direction des bâtiments départementaux : 8 maquettes

2005 : Versement 1742W de la Direction des bâtiments départementaux : nombre inconnu de maquettes

2005 : Versement 1765W de la Direction des bâtiments départementaux : nombre inconnu de maquettes

2006 : Versement 1768W de la Direction des bâtiments départementaux : nombre inconnu de maquettes

2007 : Versement 1768W de la Direction des bâtiments départementaux : nombre inconnu de maquettes

2017 : Versement 2647W de la Direction des bâtiments du Conseil départemental : nombre inconnu de maquettes

Entretiens

Entretien avec Clémentine Vialar, en charge du traitement de archives aux archives départementales des Yvelines en 2018 (le 6 avril 2018, 2 heures)

Entretien avec Patrice Guérin, en charge de la collecte des archives aux archives départementales des Yvelines en 2004(le 7 mai 2018, 1 heure)

La gestion des maquettes dans les services d'archives : l'exemple des archives départementales des Yvelines

Les maquettes sont des objets intéressants à étudier car elles sont encombrantes, fragiles et composées de multiples matériaux, ce qui demande un effort particulier pour garantir leur conservation. « Leur conservation a toujours posé des difficultés mal surmontables. Bien des architectes ont détruit leurs maquettes de programmation urbaine. Pourtant ces objets sont indispensables pour connaître l'évolution des projets et suivre les politiques d'urbanisme. »¹²⁸. Elles sont aussi visuellement attractives, ce qui est un avantage pour la valorisation. Ces problèmes font que conserver des maquettes implique une réflexion de la part des archivistes.

Le choix a été fait de se concentrer sur la gestion des maquettes dans un service d'archives en particulier : les archives départementales des Yvelines. Ce service a été choisi car il détient un grand nombre de maquettes : plus de 240. Un magasin leur est d'ailleurs dédié. Il apparaît au premier abord qu'elles ont entraîné une réflexion des archivistes puisqu'elles ont fait l'objet d'un article d'Élisabeth Gautier-Desvaux paru dans *La Gazette des archives* : « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines »¹²⁹. Cette étude de cas a donc pour but de comprendre comment elles sont entrées dans les magasins, si cela implique une vision particulière du document d'archives, comment elles sont traitées, si elles sont un vecteur de communication entre professionnels et scientifiques ou uniquement un objet valorisable.

Il est difficile de tout connaître sur ces maquettes car les fonds auxquels elles appartiennent sont très volumineux et qu'ils ne sont pas encore classés. Certains documents ont cependant été mis à disposition afin de faciliter les recherches, mais ils sont peu nombreux. Il est cependant possible pour le lecteur d'avoir accès à quelques inventaires et même à certaines fiches descriptives des maquettes. De plus, les rapports d'activités du service ne parlent pas

128 BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *La Gazette des archives*, n° 141, 1988, p. 195.

129 Gautier-Desvaux (Élisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *La Gazette des archives*, n° 209-210, 2008, p. 101-114.

beaucoup des maquettes. Cette étude de cas utilise donc comme source principale l'article d'Élisabeth Gautier-Desvaux, ainsi que les entretiens réalisés auprès de Clémentine Vialar, qui est en charge du traitement des archives, et de Patrice Guérin, qui était attaché de conservation aux archives des Yvelines au moment de la collecte des maquettes.

1 L'entrée des maquettes dans le service

Les maquettes conservées aux archives départementales des Yvelines appartiennent à deux fonds. Le plus important en volume est le fonds de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin en Yvelines (EPA ou EPASQY). C'est aussi celui auquel appartiennent les premières maquettes à avoir été collectées par les archives départementales. Les autres maquettes, moins nombreuses, proviennent de la Direction des bâtiments départementaux. Il faut essayer de comprendre dans quel cadre ont été produites ces maquettes. Mais la question la plus importante est de savoir comment et pourquoi ces maquettes ont été collectées et si cette collecte a impliqué une réflexion sur le rôle des archives.

1.1. Le cadre de production des maquettes

Le fonds le plus important en ce qui concerne les maquettes est celui de l'EPA. C'est aussi le plus problématique puisque les discussions avec les archivistes des archives départementales des Yvelines s'orientent naturellement vers lui. Pour le comprendre, il faut s'intéresser aux particularités de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il s'agit d'une ville nouvelle, réunissant 12 communes autour d'une communauté d'agglomération. L'EPA est créé le 21 octobre 1970, la responsabilité de lotir et de bâtir la ville avec un plan rationnel lui est confié. La conception de l'urbanisme de la ville est faite par Yves Draussin, l'urbaniste de l'EPA. Le travail est important, Tamara Desporte qui faisait partie de la première équipe d'urbanistes rapporte « Nous n'étions que cinq ou six, dont trois femmes, à travailler dans l'enthousiasme pour créer une ville à partir de champs. »¹³⁰.

Les missions de l'EPA sont donc les suivantes : « la conception de l'urbanisme, l'acquisition et l'aménagement de terrains, la réalisation des infrastructures et des équipements, leur commercialisation. »¹³¹. L'EPA est chargé de toute la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux, et notamment de travaux architecturaux. Il conseille ensuite le syndicat d'agglomé-

130 ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était comté*, Magny-les-Hameaux, Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1990, p. 17.

131 Brouillon d'un mémoire de stage aux archives de l'EPA en 1990, sans nom, ni cote.

ration de la ville nouvelle sur le choix des projets à retenir. Les archives de l'EPA sont assez mal classées à cause des services producteurs, qui ont été douze au maximum, six en 1990. Presque aucune élimination n'est faite, il y a très peu de tri, les archives sont avant tout considérées comme un moyen de se débarrasser des papiers encombrants. « Plus grave, chaque service versait selon son propre classement, celui que les personnes ont adopté pour leur efficacité de travail, mais sans se soucier d'intégrer leur dossier dans le cadre de classement »¹³². L'organisation des archives de l'EPA est donc perfectible, les archives sont très volumineuses puisque les archives départementales ont collecté près de 2 kilomètres linéaires d'archives.

Les maquettes des archives de l'EPA, environ 240, sont des maquettes de projet. « Nous conservons d'ailleurs beaucoup de maquettes d'étude, de concours ou de projet. On a toute sorte de maquettes : des plan reliefs, des maquettes d'étude d'urbanisme, de bâtiments, de lotissement. C'est très éclectique. »¹³³. La variété des techniques et des projets est en effet très importante : « Documents d'urbanisme et d'architecture sur supports très diversifiés, essentiellement produits entre 1970 et 1990 par l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines, et plus particulièrement un ensemble de 240 maquettes en carton, bois, PVC et autres matériaux composites, versés à compter de 2002. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une mesure de classement au titre des monuments historiques, telle l'étude de couleurs pour le siège social de Thomson CSF, réalisée en 1989 par le cabinet de Renzo Piano et classée en 2005. »¹³⁴. Chaque maquette devrait normalement pouvoir être rattachée à un dossier de projet, mais le travail de classement est si considérable que cela n'est pas possible pour l'instant.

L'autre fonds contenant des maquettes est celui de la Direction des bâtiments départementaux. Ce sont aussi des maquettes de projets d'architecture et de rénovation des bâtiments départementaux. Elles sont présentes en nombre moins important. Il s'agit essentiellement de maquettes de collèges, puisque le département a mené une politique de rénovation des collèges.

132 Brouillon d'un mémoire de stage aux archives de l'EPA en 1990, sans nom, ni cote.

133 Entretien avec Clémentine Vialar.

134 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *La Gazette des archives*, n° 209-210, 2008, p. 101-114.

Pour comprendre dans quel cadre sont élaborées ces maquettes, il faut aussi étudier le travail des architectes à travers leurs archives. « Les fonds d'archives d'architecte se caractérisent par leur masse, leurs supports encombrants et fragiles, leur spécificité. Aucun fonds n'est semblable à un autre, si répétitifs soient les objets construits. »¹³⁵. Ils sont aussi rarement complets. Les fonds d'architecture et d'urbanisme sont si volumineux que Daniel Le Coudéric parle de « l'extraordinaire inflation des documents indispensables pour l'édification d'un bâtiment, que notre siècle de juridisme a engendrée. »¹³⁶. Il montre dans son article « L'architecture de papier », publié dans *La Gazette des archives*, que les positions des archivistes face à ce problème de volume peuvent être variables : « L'Académie d'Architecture a rapidement opté pour la sélection, quand le Centre des archives de l'architecture du XX^e siècle semblait en tenir pour la conservation intégrale. »¹³⁷. L'autre grande caractéristique des archives d'architecture et d'urbanisme est leur grande disparité matérielle. Si les maquettes sont intéressantes, elles ne sont pas le seul type de document spécifique présent dans ce type d'archives. Sonia Gaubert décrit cette variété dans son article « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa »¹³⁸, publié par *La Gazette des archives* : « documents écrits, documents imprimés (du feuillet publicitaire à l'encyclopédie en passant par l'affiche, la carte postale), documents graphiques, photographies, maquettes, films, objets divers : échantillons de matériaux, modèles ou prototypes divers (poignée de porte, chez Louis Sue, table d'écolier chez Lurçat), et bientôt sans doute des fichiers informatiques. »¹³⁹. Les documents des archives d'architecture et d'urbanisme sont pour la plupart produits dans le cadre de projets : « Pour l'essentiel, les documents d'un fonds d'archives d'architecte concernent des projets (réalisés ou non) d'architecture, d'urbanisme, de décoration, de mobilier, etc. Ainsi, la plupart des documents peut être rattachée à telle ou telle phase d'un projet. Mais si le processus qui va de la commande à l'inauguration d'un bâtiment est resté sensiblement le même depuis le début du siècle, le nombre, la dénomination et la définition des phases et des documents qui leur sont liés ont évolué à mesure qu'évoluent la législation et les

135 SOUCHON (Cécile), « Les inventaires d'archives d'architectes », *La Gazette des archives*, n° 190-191, 2000, p 247.

136 LE COUDÉRIC, (Daniel), « L'architecture de papier », *La Gazette des archives*, n° 156, 1992, p. 9.

137 LE COUDÉRIC, (Daniel), « L'architecture de papier », *art. cit.*, p. 9.

138 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *La Gazette des archives*, n° 190-191, 2000, p. 255-272.

139 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 257.

pratiques. »¹⁴⁰. Les documents qui ne sont pas produits dans le cadre d'un projet concernent le plus souvent la vie de la structure en charge des projets d'architecture ou d'urbanisme.

Les maquettes sont cependant assez peu présentes dans les services d'archives. Stéphanie Bousquet donne une explication sur ce phénomène : « Les maquettes de travail produites au titre de l'étude sont fabriquées à partir de matériaux bon marché. Elles sont souvent rapidement détruites car elles ne durent que le temps de la conception. En plus de leur grande fragilité, elles sont fréquemment volumineuses. Leur conservation est donc difficile à assurer et leur déplacement est tout aussi complexe car elles s'abîment facilement. Les maquettes de présentation ou de communication sont plus soignées mais aussi plus coûteuses. Généralement, le cabinet d'architectes fait appel à des entreprises spécialisées dans leur fabrication puisqu'elles doivent avoir une fonction de persuasion forte. Ces maquettes sont donc réalisées à partir de la documentation fournie par les équipes d'architectes comme des plans, des photographies du site ou du bâtiment, des dessins... Souvent, elles sont remises aux clients et sont donc assez rares dans les centres d'archives. »¹⁴¹. La faible présence de maquettes dans les services d'archives ne s'explique donc pas forcément par une prise de position des archivistes qui refuseraient de les considérer comme des documents d'archives.

Les maquettes présentes aux archives départementales des Yvelines ont été produites dans ce cadre particulier des projets d'architecture et d'urbanisme. Leur qualité d'archives s'explique donc en grande partie par leur cadre de production. Elles sont des objets liés à des documents, maintenir cette cohésion avec le dossier de projet permet de mieux comprendre l'activité des architectes et des urbanistes.

1.2. La collecte des maquettes : un acte impliquant une réflexion sur la notion de document d'archives ?

Les conditions dans lesquelles s'est faite la collecte des maquettes présentes aux archives départementales des Yvelines sont particulières et permettent de comprendre pourquoi elles sont présentes en aussi grand nombre dans ce service. « Il y a eu quelques petits versements puis un gros de 208 maquettes en 2004. Ensuite c'est la Direction des bâtiments du conseil départemental qui nous a versé ses maquettes à partir de 2005. »¹⁴². C'est la fermeture de

140 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 256.

141 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. Mémoire de Master 2 Information-communication, Toulouse, Université Toulouse 2, 2014, p 14.

142 Entretien avec Clémentine Vialar.

l'EPA qui a provoqué l'arrivée des maquettes, elles ont donc toutes été collectées en une seule fois. La collecte s'est faite dans l'urgence, le fonds de l'EPA a été entièrement collecté. « Il s'agissait d'un sauvetage de maquettes »¹⁴³. Il n'y donc a pas eu le temps d'avoir une réflexion sur la notion de document d'archives. L'idée qu'il fallait protéger ces maquettes et l'urgence de la situation ont été plus importantes sur le moment que d'avoir une réflexion théorique sur la notion de document d'archives. Comme le dit Clémentine Vialar : « plutôt que de se poser la question de pourquoi prendre ces maquettes, sont-elles des archives, nous nous sommes demandés pourquoi ne pas les prendre. Il y a toutes ces maquettes, nous n'allons pas les jeter, qui d'autre pourrait les prendre ? Nous les avons donc prises. »¹⁴⁴. Les maquettes ne sont d'ailleurs pas les seuls documents à avoir été collectés, l'ensemble du fonds mesure près de 2 kilomètres linéaires et toutes sortes de documents spécifiques ont été collectés : « Il faut savoir qu'on a vraiment tout pris lors de la collecte, y compris des photos, des bandes vidéos et toute sorte d'autres objets. On a tout pris dans l'urgence pour faire le tri plus tard. »¹⁴⁵. De plus, collecter les maquettes ne posait pas de problème de stockage car la collecte a eu lieu à l'époque du déménagement du service dans un nouveau bâtiment. Le service des archives départementales des Yvelines a en effet quitté les Grandes Écuries du Roi à Versailles en 2003 pour s'installer à Saint-Quentin-en-Yvelines¹⁴⁶. Cela leur a permis d'avoir une politique de collecte beaucoup plus importante : « Nous sommes passés d'une politique consistant à ne collecter aucunes archives contemporaines à une politique de tout collecter. Il n'y avait pas de tableau de gestion concernant les établissements publics. Nous sommes partis du principe de tout prendre et de traiter ensuite. »¹⁴⁷. Le bâtiment étant modulable¹⁴⁸, le mobilier adapté a pu être commandé afin qu'elles puissent être stockées¹⁴⁹. La présence des maquettes de l'EPA aux archives des Yvelines s'explique donc mieux par les circonstances particulières de la collecte que par une réflexion théorique sur la notion de document d'archives.

Si les maquettes de l'EPA sont entrées aux archives des Yvelines, c'est parce qu'elles appartiennent à un fonds qui fut entièrement collecté. « Quand des maquettes d'architecture

143 Entretien avec Patrice Guérin

144 Entretien avec Clémentine Vialar.

145 Entretien avec Clémentine Vialar.

146 DREUIL (Alix de), *La prise en compte des cartes et plans dans l'aménagement et la construction des bâtiments d'archives*, Mémoire de Master 1 histoire et document parcours «métiers des archives», Angers, Université d'Angers, 2017, p. 44.

147 Nicolas Roger, lors de d'entretien avec Clémentine Vialar.

148 Entretien avec Patrice Guérin.

149 Nicolas Roger, lors de d'entretien avec Clémentine Vialar.

rentrent aux Archives, elles accompagnent souvent les dossiers d'archives d'architectes. Ils peuvent être déposés par l'architecte à l'occasion de sa retraite ou par l'agence lors d'une cessation d'activité. Les maquettes peuvent également entrer avec les dossiers de concours. Ils sont dans ces cas là versés par des administrations telles que le service d'urbanisme d'une commune. »¹⁵⁰. Leur lien avec le reste du fonds participe à donner la valeur d'archives. Pourtant ce lien n'est pas encore établi jusqu'au bout en ce qui concerne les maquettes de l'EPA. Puisque le fonds n'est pas classé, il est impossible de relier chaque maquette à son dossier : « oui, les maquettes et les fonds se documentent l'un l'autre, mais nous n'en sommes pas à ce stade. Nous voudrions le faire mais nous n'avons pas encore mis en lien une maquette avec son dossier. »¹⁵¹. Mais le lien des maquettes avec un dossier n'est pas le seul critère qui fait que les archives départementales des Yvelines conservent des maquettes, « De plus certaines appartiennent à des projets, si le projet n'a pas été réalisé nous n'aurons pas d'autres documents liés mais cela permet de comprendre les études, notamment les études d'urbanisme, je pense que c'est intéressant de les garder. »¹⁵². L'appartenance des maquettes au fonds de l'EPA explique la collecte de celles-ci, mais leur lien avec leur dossier n'est pas la seule raison de les garder au sein du service d'archives.

La collecte des maquettes de l'EPA s'étant faite dans l'urgence, elle n'a pas provoqué de questionnements sur la notion de document d'archives sur le moment, mais plutôt une fois qu'elles étaient présentes dans les magasins : « Il y a eu beaucoup de réflexions autour de ces maquettes une fois qu'on les a reçues. »¹⁵³. Cependant, le fait qu'elles n'aient pas impliqué de remise en cause théorique de ce qu'est un document d'archives n'empêche pas les acteurs de la collecte d'avoir pris la position qui semble à leurs yeux naturelle. Cette collecte de maquettes implique donc une vision particulière du rôle des archives. Il est possible de le constater à travers l'entretien réalisé auprès de Patrice Guérin. Considérer les maquettes comme des archives a été pour lui une évidence, puisqu'elles sont produites de manière organique, dans le cadre des missions de l'EPA : « Nous avons vite considéré que les maquettes étaient des archives. Ces maquettes ont été réalisées dans le cadre de marchés publics. Certains bâtiments ont été construits plus tard. Ce sont donc des pièces qui ont été réalisées dans le cadre des

150 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. Mémoire de Master 2 Information-communication, Toulouse, Université Toulouse 2, 2014, p. 15.

151 Entretien avec Clémentine Vialar.

152 Entretien avec Clémentine Vialar.

153 Nicolas Roger, lors de d'entretien avec Clémentine Vialar.

missions de l'EPA. Les maquettes rentrent dans la définition des archives. »¹⁵⁴, il admet que cette vision des choses est peut-être due au fait que les personnes ayant eu en charge la collecte de ces maquettes sont celles qui traitaient les documents spéciaux. Il prend clairement position en faveur de la conservation des objets comme des maquettes au sein des services d'archives : « Ce sont des formats spécifiques, on ne s'y est pas intéressé pendant longtemps. Je pense qu'il faut les conserver, il y a toujours eu des objets dans les archives et les maquettes ne sont pas fondamentalement différentes. C'est le volume particulièrement important présent aux archives des Yvelines qui a fait émerger cette problématique. »¹⁵⁵. Il n'est d'ailleurs pas le seul à être de cet avis, Maire Anne Chabin inclut les maquettes dans ce qu'elle appelle les nouvelles archives : « L'attention portée par la direction des Archives de France aux archives d'architecture ces dernières décennies a habitué les archivistes à considérer aujourd'hui les maquettes comme des documents d'archives, à juste titre aux termes de la loi. »¹⁵⁶. Mais le sujet divise puisque d'autres personnes verraient plus les maquettes de ce type être conservées par des musées. C'est le cas de Françoise Hamon : « Pour les villes nouvelles, dont le statut particulier a été prolongé, on est aujourd'hui rassuré : des groupes de travail, placés sous l'autorité des Archives de France, réunissent régulièrement sur ce thème les gestionnaires, les élus, et les conservateurs des musées d'histoire locale pour établir la destination des documents produits. Ainsi, les maquettes qui posent partout tant de problèmes de conservation [...] sont volontiers accueillies par ces nouveaux musées qui s'attachent à inventer une identité locale. »¹⁵⁷. Le point de vue des Archives de France semble alors bien indécis sur ce sujet. Il faut aussi dire que tous les archivistes n'ont pas le même égard envers les maquettes présentes dans leur magasins. Aux archives municipales de Toulouse, qui possèdent une « riche collection de maquettes d'une centaine de pièces environ »¹⁵⁸, « les maquettes, qu'elles soient d'architecture ou d'urbanisme, sont des objets oubliés [...]. Elles ne figurent sur aucun inventaire, ni même sur les rapports annuels d'activités. »¹⁵⁹. Stéphanie Bousquet, qui a réalisé un travail de numérisation 3D de ces maquettes dit d'ailleurs s'être « souvent confrontée à l'incompréhension des personnes avec qui (elle) travaille. Car selon

154 Entretien avec Patrice Guérin

155 Entretien avec Patrice Guérin

156 CHABIN (Marie-Anne), « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse », *La Gazette des archives*, n° 172, 1996, p. 116.

157 HAMON (Françoise), « Les archives de l'architecture moderne », *Revue de l'Art*, 1990, n° 89, p. 1.

158 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 44.

159 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 48.

quelques-uns d'entre eux les maquettes ne devraient pas se trouver dans un centre d'archives. »¹⁶⁰.

Pourtant, services d'archives et maquettes peuvent s'apporter mutuellement. Lorsque l'on demande à Clémentine Vialar si la conservation des maquettes dans un service d'archives apporte un manière différente de les traiter, elle répond la chose suivante : « Je pense que oui. On le voit vraiment dans un aspect archives, conservation à long terme et du coup, dans les critères, nous réfléchissons moins à l'aspect esthétique mais plus à ce que peut apporter la maquette pour documenter l'histoire du département des Yvelines ou de la constitution de l'EPA, des bâtiments, ou au procédure de création des maquettes. Cette approche n'est donc pas du tout celle des musées. Donc oui, il y a un regard très archivistique dessus et qu'ont veut maintenir, nous ne les gardons pas pour faire un musée. »¹⁶¹. De plus, les maquettes d'architecture et d'urbanisme sont un patrimoine qui risque de ne plus être produit en très grand nombre. « Leurs techniques et méthodes de conception ne cessent d'évoluer jusqu'à nos jours encore avec le développement des maquettes virtuelles 3D. »¹⁶². Cette évolution des maquettes fait que celles qui sont encore conservées font peut-être partie des dernières. C'est le cas pour les maquettes produites par le Conseil départemental des Yvelines, le dernier versement reçu par les archives départementales devrait être l'ultime puisqu'elles sont à présent produites au format numérique¹⁶³.

Pour conclure, si l'on a vu que la collecte des maquettes aux archives départementales des Yvelines n'est pas le fruit d'une réflexion sur la notion de document d'archives mais le fruit de circonstances de collecte dans l'urgence ; elles ont aussi été collectées grâce à leur appartenance à un fonds et à une prise de position naturelle en faveur de leur présence dans un service d'archives.

2 La gestion des maquettes

Les archivistes des Yvelines ont pu collecter un nombre très important de maquettes sans se poser beaucoup de questions. Mais une fois les maquettes dans les magasins, il est difficile de les ignorer. Les archivistes ont dû et doivent encore se confronter aux problèmes de traitement de ces documents atypiques pour un service d'archives. Ces problèmes ne trouvent pas de solutions sujettes à un des consensus ou à des normes. La conservation et le classement des

160 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 49.

161 Entretien avec Clémentine Vialar.

162 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 15.

163 Entretien avec Clémentine Vialar.

maquettes demandent donc aux archivistes de faire des choix en fonction des moyens dont ils disposent et de leur vision personnelle des maquettes.

2.1. Quelles maquettes conserver et comment ?

Les maquettes des archives départementales des Yvelines sont conservées principalement dans deux salles. Les maquettes des plus grands formats et les plus « montrables » sont dans le magasin des cartes et plans. Il s'agit d'un magasin que le service fait visiter. Cependant les maquettes ne sont pas toutes très visibles car elles sont posées sur des meubles à plan, trop en hauteur pour être regardées correctement. Abaisser le niveau des meubles à plan afin de les rendre visibles fait donc partie des projets du service¹⁶⁴. Le service dispose aussi d'une salle dédiée aux maquettes, qui est assez pleine, « On a stocké tant bien que mal là où il y a de la place, du coup le récolement topographique n'est plus valide. »¹⁶⁵. Deux ou trois grand plans-reliefs n'ont pas trouvé de place dans ces magasins et sont entreposés sous un escalier ou bien dans d'autres salles. Certaines maquettes sont dans des tiroirs, « qui sont assez pratiques afin de bien conserver et bien montrer les maquettes. »¹⁶⁶. Ce système de stockage dans des tiroirs semble plaire aux archivistes, Clémentine Vialar et Élisabeth Gautier-Desvaux y voient « une bonne solution conservatoire. »¹⁶⁷, il est vraiment important pour les archivistes que le magasin soit aménagé afin de permettre une meilleure accessibilité. « L'idée serait vraiment de montrer les maquettes. La réserve visitable est à améliorer, nous pourrions aussi faire passer les gens dans ce magasin dédié, une fois qu'il sera mieux aménagé »¹⁶⁸. La plupart des maquettes restent pourtant placées sur « des rayonnages classiques de grande profondeur »¹⁶⁹ en attendant que le magasin soit mieux aménagé. Le carton et le bois étant très utilisés dans les maquettes, les conditions climatiques de conservation sont les mêmes que pour le papier. « L'inconvénient principal est la colle, qui sèche et se détache, ainsi que la décoloration. »¹⁷⁰. Certaines maquettes sont protégées par du plexiglas, ce qui a pour principal avantage de les préserver de la poussière qui atteint celles qui sont à l'air libre. Certaines maquettes sont trop

164 Entretien avec Clémentine Vialar.

165 Entretien avec Clémentine Vialar.

166 Entretien avec Clémentine Vialar.

167 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.* , p. 108.

168 Entretien avec Clémentine Vialar.

169 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.* , p. 108.

170 Entretien avec Clémentine Vialar.

volumineuses pour être stockées dans les magasins et prennent donc la lumière, « Nous avons donc mis des couvertures dessus ou bien nous les avons mises sous l'escalier pour les cacher de la lumière. Les maquettes dans la réserve sont donc mieux conservées, mais celles exposées sont plus visibles, comme dans un musée. »¹⁷¹. Le service doit donc répondre à trois exigences parfois incompatibles : « la qualité de la conservation préventive, la gestion de l'espace et la fonctionnalité de la communication au public. »¹⁷².

En 2006, les archives départementales des Yvelines ont tenté de réunir un comité d'experts chargés d'évaluer les maquettes et d'en déterminer le sort final. Ce comité d'experts était constitué de trois personnes, dont Yves Draussin, ancien urbaniste de l'EPA. Certaines maquettes avaient déjà été éliminées durant la collecte à cause de leur mauvais état matériel, mais il n'y a pas eu d'éliminations sur la base d'autres critères¹⁷³. Les maquettes étant un « casse-tête »¹⁷⁴ à conserver, le comité d'expert avait pour mission de sélectionner d'autres maquettes à détruire. Cela ne concernait que les maquettes de l'EPA. « 43 maquettes ont été décrétées conservables, une quarantaine éliminables. Ça n'englobait pas la totalité des maquettes. Puis il ne s'est plus rien passé. »¹⁷⁵. Les maquettes désignées n'ont pas été éliminées. Lorsque Clémentine Vialar a repris le travail sur les maquettes en 2017, les maquettes à éliminer ont été sorties, mais les archivistes ont eu des hésitations et se sont demandés s'il ne fallait pas mieux les photographier avant. « Ça a été l'occasion de nouveaux débats. On savait qu'on pouvait les jeter mais ça a été difficile d'aller au bout de la démarche. »¹⁷⁶. Les autres ont été gardées, restaurées et protégées par une capote de plexiglas. La photographie des maquettes est aussi en cours. De plus, les critères de tri définis par les experts chargés de l'évaluation des maquettes n'ont pas été retrouvés. « Il s'agissait sûrement de critères esthétiques et historiques par rapport au projet mais on ne sait pas vraiment. Je ne comprends pas pourquoi on garde certaines maquettes mais je me suis fié à ce travail. »¹⁷⁷. La réflexion sur le tri n'a donc pas été menée jusqu'au bout. Il est cependant possible de connaître les avis des deux archivistes interrogés. Clémentine Vialar, qui réfléchit actuellement sur le sujet, envisage de ne garder qu'un petit panel de maquettes qu'il serait plus aisé de conserver

171 Entretien avec Clémentine Vialar.

172 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.*, p. 108.

173 Entretien avec Patrice Guérin

174 Entretien avec Patrice Guérin

175 Entretien avec Clémentine Vialar.

176 Entretien avec Clémentine Vialar.

177 Entretien avec Clémentine Vialar.

dans de bonnes conditions. Les maquettes destinées à l'élimination seraient tout de même photographiées afin d'en garder une trace. « Le premier critère de tri sera de savoir si nous avons une description et un moyen d'identifier la maquette. Les maquettes en très mauvais état seront aussi éliminées. Les maquettes de bâtiments sans intérêt seront aussi jetées. Nous allons réunir une commission en interne pour mieux réfléchir aux critères de tri. »¹⁷⁸. Ainsi, cette sélection devrait permettre de mieux conserver les maquettes réellement intéressantes. Mais Patrice Guérin, qui était chargé des maquettes à l'époque de la collecte, n'approuve pas cette politique : « Il est dommage de ne garder que quelques maquettes ciblées si l'on a pas de support de substitution de qualité pour celles que l'on veut détruire. Le reportage photo aura beau être fait très scientifiquement, il ne sera pas satisfaisant par rapport au scan 3D. »¹⁷⁹. Le sujet de la conservation des maquettes peut donc diviser les archivistes et il est probable que la question de leur élimination suscite encore de nombreux débats. Cette question semble difficile à régler. Dans son travail de recherche intitulé *Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique : proposition de critères dévaluation*¹⁸⁰, Geneviève Noël n'arrive pas non plus à proposer de critères de tri pour les maquettes. Elle se contente de proposer d'éliminer les « maquettes élaborées à partir de matériaux éphémères tels que les fruits »¹⁸¹, et de conserver les « différentes données servant à l'élaboration de maquettes numériques tridimensionnelles. »¹⁸². Même si les critères de tri envisagés par les différents archivistes semblent logiques et ne pas entraîner de débat, la question de l'élimination des maquettes pose problème dans la pratique.

Après collecte, la gestion des maquettes par les service des archives des Yvelines n'a pas été une priorité. Les conditions de conservation ne sont pas idéales mais semblent suffisantes pour le moment, même si certaines maquettes commencent à se dégrader à cause de l'exposition à la poussière ou à la lumière. Des choix doivent être faits par le service pour assurer la meilleure conservation possible en fonction des moyens disponibles. Ces réflexions

178 Entretien avec Clémentine Vialar.

179 Entretien avec Patrice Guérin.

180 NOËL (Geneviève), *Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique : proposition de critères d'évaluation*, travail de recherche réalisé dans le cadre du cours BLT 6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'hiver 2009 par Yvon Lemay, Montréal, Université de Montréal EBSI, 2009, 13 p.

181 NOËL (Geneviève), *Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique : proposition de critères d'évaluation*, *op. cit.*, p. 11.

182 NOËL (Geneviève), *Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique : proposition de critères d'évaluation*, *op. cit.*, p. 11.

sont en train d'être menées depuis 2017, après dix ans d'attente. Il semble que l'idée pragmatique du tri l'emporte sur l'ambition de tout conserver au prix de moyens élevés.

2.2. Décrire, classer et numériser les maquettes

La réflexion sur le tri des maquettes n'est pas le seul travail mené par les archives départementales des Yvelines. En 2007, une étude externalisée est demandée. Les maquettes sont recensées et des fiches de constat d'état sont établies : « Nous avons lancé une consultation en vue de recruter une équipe pluridisciplinaire d'experts, composée de spécialistes de la conservation préventive et de restaurateurs disposant de compétences très spécifiques, adaptées à la diversité des supports. »¹⁸³. Les fiches réalisées contiennent une description de la maquette, une mention sur son état physique de conservation, des mesures à prendre pour la conservation préventive et la restauration, un cliché numérique d'ensemble de la maquette. « Chaque fiche est assortie d'une proposition d'intervention, allant du simple dépoussiérage à la restauration lourde. Le caractère de priorité de l'intervention est par ailleurs stipulé sur une grille étalonnée de 1 à 5. »¹⁸⁴. Une note de synthèse a aussi été réalisée mais elle est perdue pour l'instant. Certaines descriptions de maquettes doivent contenir des informations particulières. Les plans reliefs, par exemple, étaient régulièrement mis à jour. Lorsque le quartier représenté évoluait, le plan relief aussi. C'est pourquoi la date de mise à jour doit être conservée. Ce type d'information peut faire penser aux données qui doivent accompagner les documents numériques, eux aussi pouvant évoluer et avoir des dates de mise à jour.

Le classement des maquettes pose des problèmes particuliers, différents des documents plus traditionnels. Dans son article « Les inventaires d'archives d'architectes »¹⁸⁵, publié par *La Gazette des archives*, Cécile Souchon analyse six inventaires, publiés ou non, mis au point par des services d'archives départementaux, et un septième cas de figure, les méthodes appliquées à l'Institut français d'architecture (IFA). Elle montre que : « L'absence de norme stricte, impossible à appliquer à des fonds privés, laisse place à l'initiative de chacun, dans un cadre cependant suggéré par la nature et l'utilité des documents : le projet, réalisé ou non. »¹⁸⁶. Le

183 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.* , p. 10.

184 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.* , p. 10.

185 SOUCHON (Cécile), « Les inventaires d'archives d'architectes », *La Gazette des archives*, n° 190-191, 2000, p. 247-254.

186 SOUCHON (Cécile), « Les inventaires d'archives d'architectes », *art. cit.* , p. 254.

classement le plus logique pour les archives d'architecture et d'urbanisme semble être le classement par projet, chaque projet étant découpé en phases¹⁸⁷. Mais dans le cas des maquettes conservées aux archives des Yvelines, il est pour l'instant impossible de rattacher chaque maquette à son projet, les fonds n'étant pas classés. D'autres types de classements peuvent aussi être utilisés. Par exemple le fonds Chirié, conservé par l'IFA est classé « selon les supports des documents et le conditionnement qu'ils impliquent. »¹⁸⁸ Ce fonds contient des maquettes en trois dimensions, classées ensemble. Mais le classement intellectuel doit parfois être différent du classement physique : « Force est donc de conclure que si le lien intellectuel doit être absolument conservé, non seulement sur les documents eux-mêmes [...], mais encore dans les inventaires manuscrits ou imprimés, le lien matériel doit être aboli lorsqu'il nuit à la bonne conservation de la pièce. »¹⁸⁹. Il est alors nécessaire de constituer des collections de maquettes, conservées en fonction du format, comme l'ont fait les archives des Yvelines. Jean-Pierre Babelon encourage alors la double cotation de ces documents, afin de faciliter la recherche¹⁹⁰. Une autre solution, adoptée par l'IFA, est qu'au sein d'un même fonds les supports soient séparés par la cotation. La cote est « volontairement parlante : archives écrites et plans pliés dans des boîtes de 1 à 999, photographies à partir de 1000, calques et plans roulés à partir de 2000, documents graphiques conservés à plat à partir de 3000 et les maquettes à partir de 4000. »¹⁹¹. Lorsqu'il avait en charge les maquettes de l'EPA, Patrice Guérin a voulu s'inspirer des pratiques de l'IFA en matière de description et de classement, ce qui l'a amené à prendre contact avec eux : « l'IFA nous a permis d'identifier un certain nombre de champs spécifiques (pour la description). »¹⁹². La méthode de classement de l'IFA est décrite par Sonia Gaubert dans son article¹⁹³. Les inventaires d'architectes sont souvent divisés en deux, une première partie contient les pièces personnelles, une seconde les projets, « classés, la plupart du temps, chronologiquement. »¹⁹⁴. Ce classement chronologique est

187 PEYCERÉ (David), « La vie du projet : composition d'un dossier d'archives d'architectes », *La Gazette des archives*, n° 190-191, 2000, p. 205-219.

188 SOUCHON (Cécile), « Les inventaires d'archives d'architectes », *art. cit.*, p. 251.

189 BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *art. cit.*, p. 192.

190 BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *art. cit.*, p. 192.

191 SOUCHON (Cécile), « Les inventaires d'archives d'architectes », *art. cit.*, p. 253.

192 Entretien avec Patrice Guérin.

193 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 255-272.

194 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 258.

souvent le plus proche du classement d'origine du fonds. L'IFA met en place un système de double cotation pour certains documents. À chaque objet est attribué une référence l'identifiant de manière unique appelée « référence objet [...] composée de trois ou quatre éléments séparés par des barres obliques [...] elle permet d'identifier un document de façon rapide, discrète et signifiante »¹⁹⁵. Chaque projet fait aussi l'objet d'une « fiche signalétique » comportant différents champs comme : les documents ayant permis de dater le projet ; les protagonistes y ayant participé et leur fonction ; le lieu ; le programme, avec certains renseignements comme la surface et la fonction des espaces construits ; la nature de l'opération (construction, restauration, transformation, entretien) ; l'état de réalisation¹⁹⁶. Les principes de classement et de description de l'IFA peuvent donc suggérer certaines pratiques aux archivistes en charge de fonds d'architecture et d'urbanisme ainsi que de maquettes. L'intention qu'a eu Patrice Guérin de s'en inspirer est donc très bonne, même si cela n'a pas pu être réalisé complètement puisque le classement du fonds de l'EPA représente un travail colossal qui n'a pas encore pu être accompli.

La numérisation des maquettes est une autre étape importante permettant de les renseigner, que ce soit en vue de les communiquer plus facilement, d'en garder une trace en cas de détérioration ou bien en prévoyant de les éliminer. Aux archives des Yvelines, le choix a été fait de les photographier. Les premières photographies en haute définition ont été prises lors de la réalisation des fiches descriptives en 2007, mais ces clichés n'ont pas été réalisés méthodiquement¹⁹⁷. Ce travail a été repris par Clémentine Vialar en 2017. Elle a fait photographier une vingtaine de maquettes par un photographe extérieur et souhaite qu'elles soient refaites par un photographe en interne, « de manière systématique avec les mêmes vues pour chaque maquette afin de normaliser la description photographique. »¹⁹⁸. Certaines perspectives ou détails particuliers pourront aussi être photographiés. Il serait aussi possible de réaliser des schémas pour savoir d'où sont prises les photographies, peut être de pouvoir naviguer dans la maquette ou bien de géolocaliser les maquettes afin de pouvoir faire la comparaison avec le bâtiment construit. Mais il s'agit d'idées qui ne seront peut-être pas

195 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 258-259.

196 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 260.

197 Entretien avec Clémentine Vialar.

198 Entretien avec Clémentine Vialar.

réalisées, les maquettes n'appartenant pas à des fonds prioritaires pour le service d'archives.¹⁹⁹ Mais la photographie de maquettes a des défauts : « De par sa diminution de l'échelle, on ne peut pas se projeter à l'intérieur de la maquette et avoir une vue réelle des espaces intérieurs, des circuits de distribution, de l'éclairage et des interférences entre les différents volumes. Nous avons une vue aérienne, voire plongeante, des maquettes car le projet n'est pas à notre échelle, ce qui fausse notre jugement et notre réception des espaces. »²⁰⁰. Une solution trouvée par les architectes a été d'inventer le « maquetoscope », une sonde reliée à un appareil photo ou à une caméra « capable d'entrer dans la maquette et de la parcourir. Le résultat final permet alors de rendre, à travers des photographies ou des films, la maquette et ses espaces à notre échelle. »²⁰¹.

La photographie des maquettes est une solution pragmatique qui correspond aux moyens dont disposent les archives départementales des Yvelines. Mais ce n'est peut-être pas la solution idéale. D'après Patrice Guérin : « Les photos n'arrivent pas à bien restituer les informations d'une maquette. La solution que j'envisagerais serait le scan 3D. »²⁰². Car la numérisation en deux dimensions, même en multipliant les vues, n'est pas idéale pour restituer les objets en trois dimensions que sont les maquettes. La numérisation en 3D peut aussi permettre une valorisation des maquettes efficace, la lecture de ces fichiers étant très interactive. Elle a cependant certaines limites, données par Stéphanie Bousquet dans son mémoire sur le sujet²⁰³. La première limite vient des logiciels d'exploitation permettant de traiter les images prises par les scanners 3D. « Chacun d'eux y va de son format d'exploitation. Et chaque format nécessite l'installation, gratuite ou payante, d'un plugin et des mises à jour régulières. Ainsi les éditeurs de logiciels imposent à tout utilisateur l'installation de programmes afin d'avoir accès aux objets numériques 3D créés sous leur format d'exploitation. »²⁰⁴. Cette dépendance à des logiciels et à des formats non standardisés et qui évoluent très vite est difficilement compatible avec l'idée de conservation à long terme des fichiers. C'est pourquoi les archives municipales de Toulouse veulent créer des vidéos d'objets numériques 3D dans un format standard (type flv). Le prix très élevé de ces numérisations de maquettes est un autre problème. Cela a pu pousser l'éphémère Maison de l'Histoire de France à faire appel à Google

199 Entretien avec Clémentine Vialar.

200 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. op. cit. , p. 16.

201 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. op. cit. , p. 16.

202 Entretien avec Patrice Guérin.

203 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. op. cit. , 205 p.

204 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs*. op. cit. , p. 18.

comme prestataire ou bien les archives municipales de Toulouse à faire appel au service Topographie-3D de la Direction des systèmes d'information de la Ville de Toulouse²⁰⁵. Une autre limite vient de la séparation en deux étapes du processus de numérisation : « la capture, par un scanner ou un appareil photo numérique, et la restitution de l'image qui consiste au modelage ou photomodelage de la maquette virtuelle. »²⁰⁶. L'intervention d'infographistes pour modeler ces images est un travail de création, il ne peut pas être neutre. De plus, « les scanners 3D prélèvent un nuage de points afin de restituer le relief. Les textures des maquettes ainsi que les couleurs sont rendues grâce à des propositions du logiciel de modelage. »²⁰⁷. Mais c'est un problème commun aux photographies, qui demandent aussi de faire des choix d'angles de vues ou de luminosité impliquant un parti pris. Toutes ces limites amènent Stéphanie Bousquet à parler d'un « état de tâtonnement »²⁰⁸ dans lequel se trouvent les entreprises de numérisation 3D des maquettes.

La description et le classement des maquettes présentes aux archives des Yvelines ne sont donc pas encore terminés et risquent de prendre du temps. Il n'existe pas de normes pour cela mais les pratiques existantes, comme celles de l'Institut français d'architecture, sont une bonne source d'inspiration. La question de la numérisation pose plus de problèmes car elle demande des moyens importants et une prise de position en faveur d'un mode de reproduction numérique adapté. Le choix de photographier les maquettes est le plus pragmatique. Il n'est probablement pas idéal mais il a plus de chance d'aboutir, la numérisation 3D demandant trop de moyens et n'étant pas exempte de défauts.

3 Maquettes et communication

Au vu des moyens importants que demandent les maquettes afin d'être conservées dans de bonnes conditions, il est légitime d'essayer de savoir si elles entraînent de nombreuses communications et quel est le but de ces communications. De plus, il faut s'interroger sur les relations qu'elles permettent d'établir entre les archivistes et d'autres spécialistes des maquettes, de l'architecture ou de la conservation d'objets. Cela permet de ne pas voir les maquettes uniquement à travers ce qu'elles demandent mais aussi à travers ce qu'elles apportent au service.

205 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 18.

206 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 21.

207 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 21.

208 BOUSQUET (Stéphanie), *La numérisation 3D de maquettes et de plans-reliefs. op. cit.*, p. 33.

3.1. Les maquettes : objet d'art porteur d'informations

Afin de déterminer si les maquettes ont bien leur place dans un service d'archives, il est possible de se demander quels types d'informations celles-ci comportent. S'il s'avère que les maquettes ne sont communiquées qu'en temps qu'objet d'art et non en temps que document porteur d'information, alors le musée est une institution dont les missions sont plus adaptées à ce type d'usage.

Il faut d'abord dire que le premier objectif d'une maquette est de permettre une meilleure attractivité visuelle que les plans ou dessins. Comme le dit Véronique Minot : « Alors que les plans et dessins sont destinés aux professionnels (ingénieurs ou militaires), les plan-reliefs, maquettes de constructions diverses ou d'aménagement, modèles à échelle réduite, sont davantage dédiés aux monarques, décideurs ou simples curieux : ces représentations sont plus parlantes pour les profanes. »²⁰⁹. Les maquettes sont créées dès le départ dans un objectif de valorisation du projet ou bien du travail accompli. Elles s'adressent au grand public et donnent des renseignements plus accessibles mais moins précis sur les projets qu'elles représentent. Aux archives départementales des Yvelines, cet aspect de valorisation représente une part importante des communications. En 2016, cinq maquettes ont été restaurées afin d'être déposées au musée de la Ville de Saint-Quentin en Yvelines pour l'exposition permanente. Une autre maquette a été empruntée pour une exposition sur le paysagiste qui l'a réalisée²¹⁰. Clémentine Vialar, lors de l'entretien réalisé auprès d'elle, dit qu'à part pour ces expositions, les maquettes ne sont jamais communiquées car les lecteurs n'ont quasiment aucun moyen de savoir qu'elles sont conservées par le service. Cela l'amène à questionner l'intérêt de les garder. Il ne lui semble pas très intéressant de conserver ces objets si leur seule utilité est la valorisation. Cet aspect esthétique pose problème car il rend difficile l'élimination des maquettes jugées sans intérêt. « Mais doit-on les garder uniquement pour leur aspect esthétique ? »²¹¹. Lors de l'entretien, elle désigne une maquette qui n'est pas identifiée et qui représente une maison très banale, que l'on peut voir partout. Quel est alors l'intérêt de conserver ce type de maquette, qui ne porte que peu d'informations inédites, à part d'être une représentation typique de maison construite récemment dans la région ? Les archivistes en charge de cette maquette ont voulu la jeter, mais au moment de le faire, l'aspect esthétique à

209 MINOT (Véronique), *Concevoir un outil de gestion et de valorisation des collections muséales de bibliothèques. op. cit.*, p. 32.

210 Entretien avec Clémentine Vialar.

211 Entretien avec Clémentine Vialar.

empêché son élimination. « Elle est donc toujours là, non identifiée, sans intérêt. »²¹². La réflexion sur l'intérêt ou non de conserver ces maquettes aux archives des Yvelines est encore en cours. L'attractivité visuelle des maquettes est vécue par les archivistes comme un frein à la réflexion scientifique sur l'utilité réelle des informations portées par les maquettes : « contrairement à des archives papier, l'aspect esthétique des maquettes et le travail fourni pour les construire viennent polluer les considérations scientifiques. »²¹³. L'esthétique n'est donc pas un argument suffisant pour justifier la conservation de ces maquettes par un service d'archives.

Afin d'être jugées dignes d'être traitées comme des documents d'archives, les maquettes doivent contenir certaines informations. Il est possible que les archives départementales des Yvelines choisissent de conserver des maquettes parce qu'elles sont représentatives d'un type de projet mené par l'Établissement public d'aménagement ou le Conseil départemental : « Nous nous demandons aussi si nous n'allons pas garder des maquettes avec pour objectif de témoigner des différents objectifs (urbanisme, architecturale). »²¹⁴. Les maquettes témoignent donc de l'activité d'un producteur. Les projets représentés par les maquettes conservées aux archives départementales des Yvelines sont très variés. Il peut s'agir de grands plans reliefs d'un projet d'urbanisme, de maquettes d'ouvrages d'arts comme des ponts, de maquettes d'architecture de bâtiments, de rond-points, de châteaux d'eau ou de places. Elles témoignent de la grande variété des projets de l'EPA. Elles permettent aussi de pouvoir « garder une trace de l'évolution et de l'histoire des maquettes »²¹⁵. Leur conservation permet de renseigner l'évolution des techniques de fabrication des maquettes sur une période de trente ans. Les archives départementales des Yvelines conservent aussi des maquettes de projets non réalisés, qui témoignent des idées d'urbanisme et d'architecture non retenues mais ayant existé. Tout cela montre que les maquettes, bien qu'ayant un intérêt visuel, ne sont pas uniquement des objets d'art. Elles témoignent de l'activité d'un producteur et contiennent des informations qui peuvent être utiles aux chercheurs.

Il ne suffit pourtant pas aux maquettes de contenir des informations pour leur garantir une place dans un service d'archives. Il faut aussi que ces informations soient utiles, qu'il y ait suffisamment de communications pour que les archivistes puissent voir le bénéfice qu'ils retirent à investir certains moyens dans la conservation de ces objets particulièrement fragiles

212 Entretien avec Clémentine Vialar.

213 Entretien avec Clémentine Vialar.

214 Entretien avec Clémentine Vialar.

215 Entretien avec Clémentine Vialar.

et volumineux. Or Clémentine Vialar, qui est actuellement la plus investie dans la réflexion autour de ces maquettes, ne les voit pas comme des objets communiqués : « Mais on ne nous demande jamais les maquettes, car il est très difficile de savoir qu'elles sont là. Nous n'avons pas communiqué dessus donc les gens ne nous les demandent jamais. »²¹⁶. Cette idée que les maquettes doivent être communiquées est partagée par Patrice Guérin²¹⁷. Mais ce dernier dit que les maquettes ont été consultées par des lecteurs : « Nous avons eu des demandes d'étudiants en architecture dans le cadre de leur recherches. Nous avons même déplacé une maquette pour l'amener dans la salle des grands formats. Nous avons eu aussi un étudiant qui réalisait un mémoire d'histoire de l'architecture. Les maquettes ont donc été utiles. »²¹⁸. Il n'existe pas de statistiques de communication de ces maquettes, car celles-ci ne sont pas déplacées. C'est le lecteur qui demande à les voir qui se déplace dans le magasin où elles sont conservées. Comme il n'y a pas de mouvement des maquettes jusqu'en salle de lecture, la communication n'est pas toujours enregistrée dans le logiciel de gestion, en l'occurrence le logiciel Thot. Certaines communications de maquettes ont cependant été entrées dans Thot mais il n'est pas toujours possible de voir à quel type de recherche elles appartiennent. À en croire les archivistes, il s'agit parfois d'étudiants en architecture. Les maquettes sont donc communiquées pour les informations qu'elles comportent, même si cela arrive assez rarement. Les maquettes sont donc des objets d'arts, ayant pour objectif d'être visuellement attractifs. Mais elles ne sont pas uniquement cela. Les chercheurs les utilisent pour les informations qu'elles comportent. Ce type d'utilisation leur donne une légitimité supplémentaire à être conservées par un service d'archives plutôt que par un musée.

3.2. Les maquettes : un facteur de collaboration entre professionnels

Comme les objets conservés par les services d'archives peuvent être un vecteur de collaboration entre institutions de conservations, il faut déterminer si les maquettes conservées par les archives départementales des Yvelines ont amené le service à collaborer avec d'autres professionnels.

Les problèmes posés par la collecte de ces maquettes ont amené les archivistes à se rapprocher de l'Institut français d'architecture afin de les aider dans leur traitement. « Nous voulions nous inspirer de leurs méthodes pour la description et le stockage des

216 Entretien avec Clémentine Vialar.

217 Entretien avec Patrice Guérin.

218 Entretien avec Patrice Guérin.

maquettes. »²¹⁹. L'IFA est créé en 1980 « sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Équipement, dans le but de "favoriser le développement de l'architecture française et d'en assurer le rayonnement" »²²⁰. Depuis le 9 octobre 1986, il fait l'objet d'une convention, signée avec la direction des Archives de France et la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. « Par ce texte, l'I.F.A. se trouve en quelque sorte habilité par la direction des Archives de France à négocier directement avec les détenteurs des fonds d'archives et à gérer ceux-ci en conformité avec les exigences du service public. Considéré, sans monopole, comme centre de traitement intermédiaire, libre de pousser comme il l'entend ses investigations mais agissant en étroite concertation avec la direction des Archives de France, l'Institut engrange et exploite avant de rétrocéder plus tard les fonds traités aux Archives publiques — nationales, départementales ou communales — et de libérer ainsi ses magasins pour recevoir de nouveaux fonds. Un comité scientifique aux séances régulières est chargé d'appliquer cette politique de concertation. »²²¹. En 1989, l'IFA s'est installé rue Tolbiac dans des locaux baptisés Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle²²². L'IFA peut s'appuyer sur un réseau de spécialistes, historiens ou architectes, « qui savent débusquer les documents et persuader leurs détenteurs de l'intérêt d'une donation »²²³. Patrice Guérin a donc choisi l'organisme le plus à même de fournir une expertise capable de répondre aux problèmes de description et de stockage qui lui étaient posés.

L'IFA n'est pas le seul organisme avec lequel les archives départementales des Yvelines ont collaboré. Le fonds de l'EPA n'étant pas classé, il était difficile de rattacher certaines maquettes à des dossiers et donc d'identifier le projet auquel elles correspondent. Afin de l'aider à identifier certaines maquettes et à les classer, Patrice Guérin a pris contact avec l'École nationale, supérieure d'architecture de Versailles. Cette prise de contact n'a pas servi qu'à identifier certaines maquettes puisque le 22 octobre 2004, un cours sur les jardins historiques en deux sessions de trois heures a été organisé aux archives des Yvelines pour les étudiants de troisième année d'architecture. La relation établie sert donc les deux institutions puisque les architectes apportent leur expertise sur les maquettes, et que la conservation des maquettes par le service d'archives sert à former les futurs architectes. Les maquettes sont

219 Entretien avec Patrice Guérin.

220 BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *art. cit.*, p. 188.

221 BABELON (Jean-Pierre), « Les archives d'architecture et d'urbanisme », *art. cit.*, p. 189.

222 GAUBERT (Sonia), « Principes de classement et instruments de recherche au centre d'archives de l'Ifa », *art. cit.*, p. 269.

223 HAMON (Françoise), « Les archives de l'architecture moderne », *Revue de l'Art*, 1990, n° 89, p. 13.

toujours utiles pour la formation des architectes puisqu'elles leur sont encore parfois communiquées. D'autres contacts ont été pris dans le cadre de projets de restauration. Les archivistes ont pu travailler avec des architectes comme avec des restaurateurs d'objets plus classiques²²⁴. Les archives départementales des Yvelines conservent aussi une maquette de l'architecte italien Renzo Piano. Cette maquette est une des deux inscrites au titre des monuments historiques. Afin de la restaurer, Renzo Piano a fait travailler quelqu'un de son atelier aux archives des Yvelines. Différents comités d'experts ont aussi été réunis. Celui chargé de l'évaluation des maquettes en 2006 comportait trois personnes. Parmi elle il y avait Yves Draussin, urbaniste pour l'EPA. Le deuxième comité, réuni en 2007 pour réaliser les fiches descriptives des maquettes comportait des experts de la Cité de l'architecture comme Corinne Belier, conservateur, et Hélène Perrel, régisseur des œuvres²²⁵.

D'autres contacts ont pu être pris afin de déposer certaines maquettes. Cinq ont été déposées au musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2016 pour l'exposition permanente. Mais il ne s'agit peut être pas des premières puisque Patrice Guérin, qui a quitté le service avant 2016 affirme avoir déjà déposé « une ou deux maquettes au musée de la ville »²²⁶. Elles n'ont pas été déposées dans le but de faire de la place dans le magasin des archives des Yvelines mais dans un objectif de valorisation. Leur dépôt au musée de la ville aurait pu être plus important puisque à l'origine, le musée demandait une vingtaine de maquettes²²⁷. Mais ce dépôt n'a pas été possible à cause de leurs conditions de conservation. Les archives départementales des Yvelines ont aussi prêté une maquette de lycée produite par la Direction des bâtiments départementaux afin qu'elle soit exposée. Mais ces dépôts viennent d'une demande de ceux qui empruntent les maquettes. Il n'y a pas de politique de recherche de dépôts de la part du service.

Les contacts générés par les maquettes aux archives des Yvelines peuvent paraître nombreux et importants, mais la plupart ont eu lieu peu de temps après la collecte des maquettes. Aucune politique de recherche de collaboration n'a été menée depuis ces premières années. Pour l'instant, ce n'est pas la préoccupation la plus urgente des archivistes en charge des maquettes. « Je pense que nous le ferons une fois que nous aurons avancé dans nos réflexions,

224 Entretien avec Patrice Guérin.

225 Gautier-Desvaux (Elisabeth), « Des cartes, plans et maquettes aux supports électroniques : la conservation des supports spécifiques aux Archives des Yvelines », *art. cit.* , p. 106.

226 Entretien avec Patrice Guérin.

227 Entretien avec Clémentine Vialar.

afin de les mettre en valeur. Mais nous prendrons contact pour la valorisation plus que pour la conservation. Nous n'avons pas vraiment de questions pour la conservation. »²²⁸.

Les maquettes ne sont donc pas un vecteur de collaboration entre institutions très important pour les archives départementales des Yvelines. Des conseils ont été demandés afin de résoudre les problèmes de description et de stockage rencontrés lors de la collecte. Mais depuis, peu de contact ont été pris. La valorisation de ces maquettes sera peut-être l'occasion pour le service d'engager de nouvelles relations avec d'autres institutions mais cela n'est pas encore d'actualité.

* * *

Cette étude de cas montre que le contexte de production des maquettes est essentiel pour expliquer leur présence au sein des magasins des archives départementales des Yvelines. Le nombre important de maquettes conservées par le service est assez atypique, tout comme le cadre de production de ces maquettes. Les maquettes des archives des Yvelines sont traités comme des documents d'archives grâce à leur appartenance à un fonds. La conservation de ces maquettes par le service en charge des fonds de l'EPA et de de la direction des bâtiments départementaux permet de maintenir la cohérence des fonds. Mais la collecte de ces maquettes n'est pas le fruit d'une réflexion sur la notion de document d'archives. Il s'agit d'une opportunité rendue possible par des circonstances favorables, comme la disponibilité de magasins dédiés. L'absence de réflexion théorique sur la collecte de ces maquettes n'est pourtant pas une absence d'idée. L'idée que les maquettes appartiennent au fonds et doivent être conservées par les archives était naturellement présente chez les archivistes en charge de leur collecte.

Une fois les maquettes collectées, l'encombrement et les problèmes de conservation qu'elles soulèvent obligent les archivistes à se poser certaines questions. Les conditions de conservation ne sont pas le plus gros problème rencontré par les archives départementales des Yvelines car elles sont à peu près similaires à celles des documents papiers. C'est le stockage qui pose le plus de problème, ainsi que la fragilité des matériaux. La question du tri des maquettes se pose alors. Aucune réponse n'a été définitivement apportée pour l'instant mais il

228 Entretien avec Clémentine Vialar.

est possible que l'élimination des maquettes les moins intéressantes soit jugée bénéfique à la bonne conservation des maquettes les plus intéressantes. Les critères de tri doivent alors être définis, mais il s'agit d'un sujet qui risque de causer des désaccords parmi les archivistes. L'identification des maquettes joue un rôle important pour déterminer leur intérêt, mais elle est rendue difficile par le très important travail de classement du fonds que cela nécessite. Les archivistes doivent aussi choisir la méthode de numérisation des maquettes la mieux adaptée. Si la numérisation 3D paraît idéale, elle pose de nombreux problèmes liés aux moyens conséquents qu'elle demande et à la conservation à long terme de documents numériques dépendants de logiciels très spécifiques. Le choix de la photographie s'est donc imposé. Elle a le mérite d'être plus facilement réalisable et plus facile à conserver à long terme, même si les photographies en deux dimensions ne peuvent représenter parfaitement des objets en trois dimensions.

L'étude des maquettes aux archives départementales des Yvelines montre qu'elles ne sont pas uniquement des objets d'art valorisables. Elles contiennent aussi des informations utiles aux chercheurs et sont souvent communiquées pour ces informations plutôt que pour leur attractivité visuelle. La conservation archivistique des documents, qui vise le long terme, est peut être mieux adaptée à ce type de communication que celle des musées, pour qui l'exposition des documents est plus importante. Il est d'ailleurs possible que la valorisation des maquettes amène les Archives des Yvelines à entrer en relation avec d'autres institutions. Mais pour l'instant, il est difficile de considérer les maquettes comme un vecteur important de collaboration entre institutions de conservation.

Conclusion

L'objectif principal de ce mémoire était de questionner la présence des objets dans les services d'archives à travers la littérature scientifique à ce sujet puis de vérifier ou d'infirmer ces conclusions à travers l'exemple concret des maquettes conservées par les archives départementales des Yvelines.

Il n'est pas possible d'affirmer que les objets ont leur place ou non dans les services d'archives sans émettre d'opinion personnelle. C'est un débat qui n'est pas encore résolu et qui ne fait pas l'objet d'une littérature prolifique. Pour les maquettes, la question ne s'est pas posée aux archivistes chargés de leur collecte pour les archives départementales des Yvelines. La réponse s'est imposée naturellement à leur esprit, ils ont considéré qu'il était de leur devoir de collecter ces objets afin qu'ils soient conservés.

Ce mémoire a aussi montré que la notion de document d'archives a tendance à s'élargir au fur et à mesure que se créent de nouveaux formats et de nouveaux supports. Le champ de compétence des archivistes devient de plus en plus large, notamment avec l'arrivée des documents audio visuels et numériques. Cet élargissement peut permettre à de nouveaux documents comme les objets de bénéficier des concepts de conservation archivistiques. La réflexion est obligatoire afin d'adapter le métier d'archiviste aux problématiques du temps sans pour autant lui faire perdre sa cohérence. Il n'a pas été possible de constater que la collecte des maquettes par les archives des Yvelines soit liée à cet élargissement de la notion de document d'archives. Leur arrivée dans les magasins s'expliquant plus par le contexte particulier de leur production et de leur collecte.

Il a été constaté le concept de fonds, qui lie l'objet à son contexte de production et aux documents qui le renseignent, permet une bonne conservation intellectuelle des objets. Cela justifie bien leur présence au sein des services d'archives plutôt qu'au sein d'institutions plus spécialisées dans leur conservation matérielle. L'objet d'archives est un objet lié à des documents. C'est aussi le cas des maquettes présentes aux archives des Yvelines, qui appartiennent toutes à un fonds et ont été produites dans un contexte particulier. Elles participent à la cohérence du fonds auquel elles appartiennent. Cependant, le fait que le fonds de l'EPA ne soit pas classé nuit à l'identification des maquettes et ce défaut pourrait provoquer l'élimination des maquettes non identifiées. Cela montre que les maquettes sont aussi un objet d'archives grâce à leur lien avec le reste du fonds.

La présence d'objets dans les services d'archives à quelque chose d'aléatoire, dépendant d'une vision personnelle, de l'histoire particulière d'un fonds ou bien simplement du fait que les services d'archives collectent des objets lorsqu'ils ont la capacité de les gérer. Ce facteur personnel et la disponibilité de l'espace suffisant pour conserver les maquettes ont été les principales raisons de la collecte des maquettes par les archives des Yvelines.

Le traitement des objet par les services d'archives est assez difficile car ceux-ci ne disposent pas de normes ou d'outils de gestion qui leur soient propres pour gérer les objets. Ils sont donc obligés de s'inspirer des pratiques des autres institutions plus spécialisées dans les objets. C'est la démarche qu'a eu Patrice Guérin en prenant contact avec l'IFA pour l'aider dans la description des maquettes de l'EPA.

Ce mémoire a aussi montré que la présence d'objets plus facilement valorisables que les documents contribuait à un phénomène de patrimonialisation des archives. Les maquettes sont des objets qui ont tendance à servir à la valorisation. Mais ce n'est pas leur seul raison d'être. Elles sont aussi communiquées pour les informations qu'elles contiennent, en tant que document plutôt qu'en simple objet d'art.

L'étude des maquettes présentes aux archives départementales des Yvelines montre que la numérisation des maquettes est une question importante et sujette à débat. Aucune des deux méthodes envisagées n'est parfaite, la photographie et la numérisation 3D ayant chacune leur qualités et leur défauts. Il est notable que cette question se pose surtout pour les maquettes. Les recherches bibliographiques menées ne montrent pas que les archivistes se soucient de la numérisation des objets en général.

Un autre objectif était de savoir si les objets et les maquettes sont des vecteurs de collaboration entre institutions de conservation. D'autres institutions comme les bibliothèques ou les services d'archéologie rencontrent des problèmes similaires à ceux des archivistes à propos des objets. Les pratiques des musées peuvent alors être étudiées. De plus la valorisation peut amener différentes institutions à collaborer. Mais les objets comme les maquettes ne sont pas le vecteur le plus important de la collaboration entre institutions de conservation.

Pour faire avancer le débat sur la présence d'objets dans les services d'archives, il serait possible de mener une enquête afin de poser la question directement à un grand nombre d'archivistes. Mais pour l'instant, les archivistes ne disposant pas de réponse, c'est à chaque

service de définir sa politique à ce sujet Il faut espérer que ce mémoire puisse donner aux archivistes qui le lisent l'envie de réfléchir à ces questions.

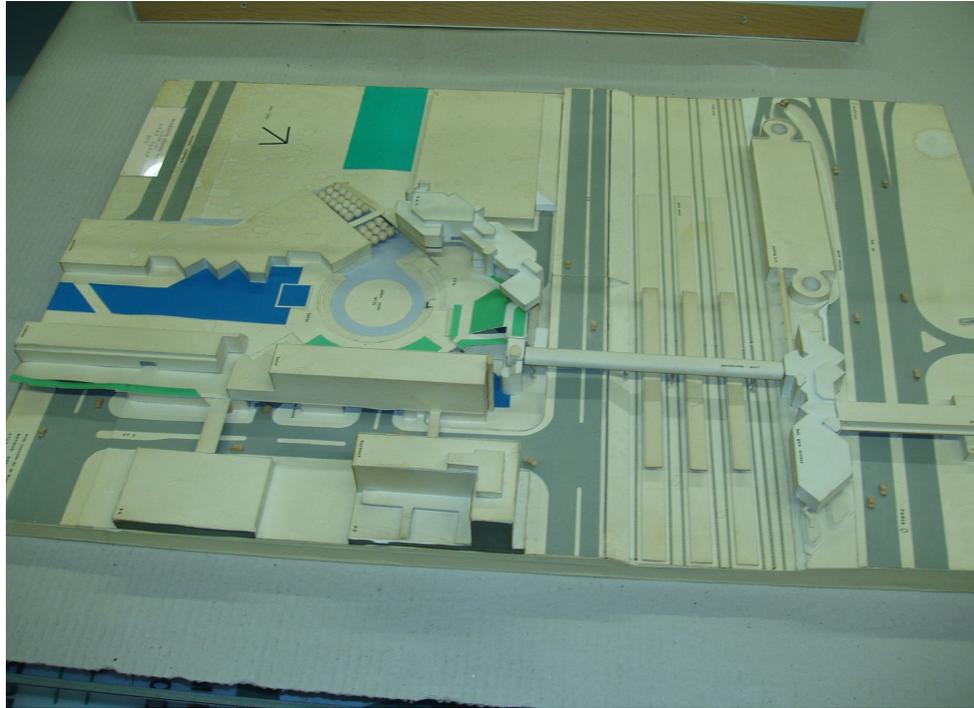


Photo 9: Maquette de l'EPA conservée aux archives départementales des Yvelines



Photo 10: Maquette de l'EPA conservée aux archives départementales des Yvelines

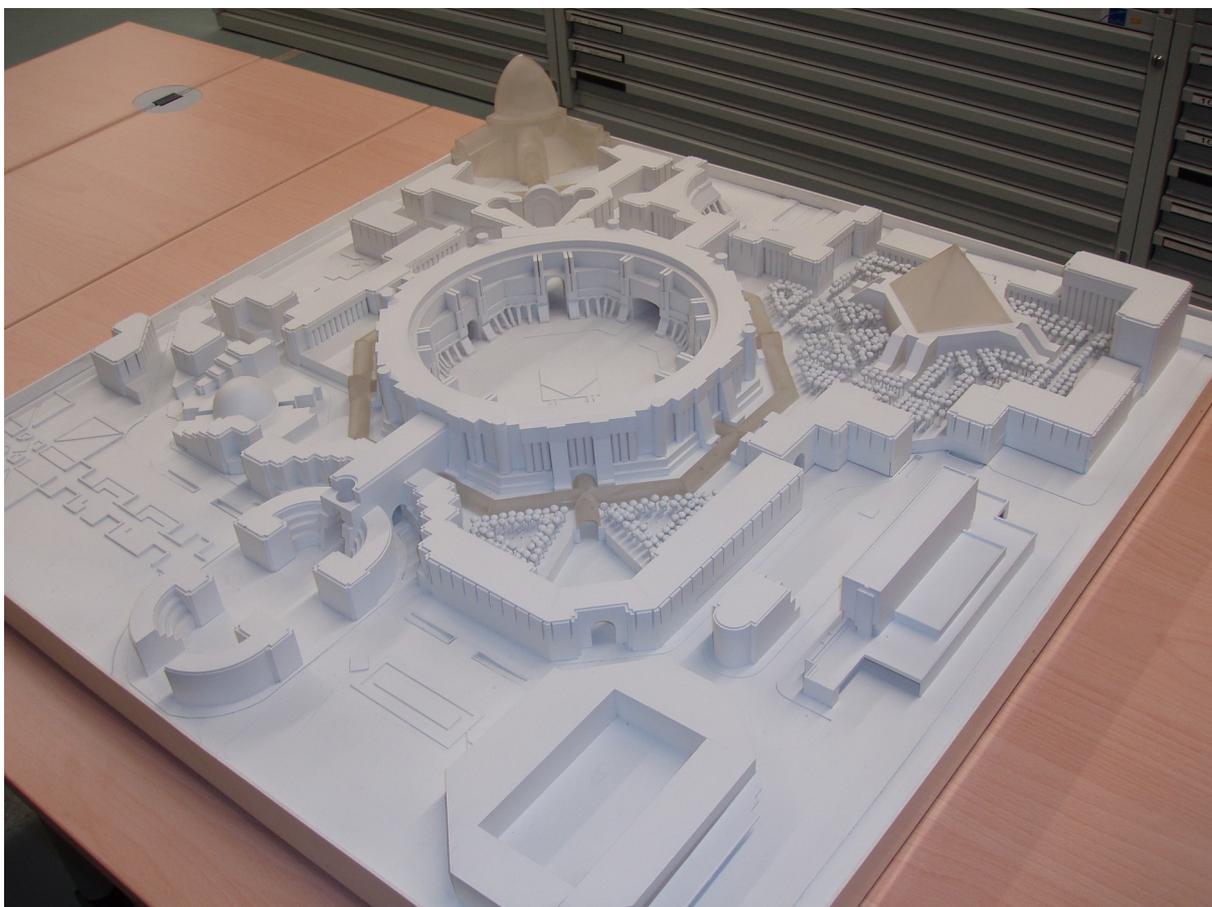


Photo 11: Maquette de l'EPA conservée aux archives départementales des Yvelines

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
LES OBJETS DANS LES ARCHIVES.....	7
1 Définition du document d'archives.....	7
1.1. Définition juridique, réglementaire, courante.....	7
1.2. Vers un élargissement de la définition de document d'archives.....	12
1.3. L'objet d'archives : un objet lié au document.....	16
2 Les objets dans les services d'archives.....	20
2.1. Les fonds contenant des objets.....	20
2.2. La préservation et la description des objets.....	25
2.3. Une patrimonialisation des archives.....	29
3 Les objets : un facteur de mise en relation des métiers du patrimoine.....	33
3.1. La gestion des objets dans les bibliothèques.....	33
3.2. Archives et archéologie.....	37
3.3. Archives et musées.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	51
ÉTAT DES SOURCES.....	61
LA GESTION DES MAQUETTES DANS LES SERVICES D'ARCHIVES : L'EXEMPLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES.....	67
1 L'entrée des maquettes dans le service.....	68
1.1. Le cadre de production des maquettes.....	68
1.2. La collecte des maquettes : un acte impliquant une réflexion sur la notion de document d'archives ?.....	71
2 La gestion des maquettes.....	75
2.1. Quelles maquettes conserver et comment ?.....	76
2.2. Décrire, classer et numériser les maquettes.....	79
3 Maquettes et communication.....	83
3.1. Les maquettes : objet d'art porteur d'informations.....	84
3.2. Les maquettes : un facteur de collaboration entre professionnels.....	86
CONCLUSION.....	91

RÉSUMÉ

Les objets sont présents dans de nombreux services d'archives. Cette présence peut-être discrète, si bien que les archivistes n'y font pas attention. Elle peut aussi être encombrante et poser des problèmes de conservation. Une chose est sûre : elle est problématique, car les archivistes ne sont pas des spécialistes de la conservation des objets, mais plutôt des documents écrits.

Se pose alors la question de la légitimité des archives à conserver les objets, de ce que peuvent apporter les concepts archivistiques à leur conservation, des limites du rôle des archives et de la définition du document d'archives. Ce mémoire propose de répondre à ces questions puis, dans une seconde partie, d'appliquer ces interrogations au cas particulier des maquettes conservées aux Archives départementales des Yvelines.

Référence bibliographique :

Fontaine Romain, *Les objets : des documents d'archives ? Le cas des maquettes aux archives des Yvelines*, mémoire de recherche de master 1 Archives de l'université d'Angers, 2018, 100 p.

mots-clés : objets ; maquettes ; archives ; document ; document d'archives ; conservation, description ; classement ; numérisation ; communication ; collaboration ; bibliothèque ; musée ; Yvelines ; archives départementales.

ABSTRACT

Objects are present in many archives services. This presence may be discreet, so archivists don't pay attention to it. It can also be cumbersome and pose conservation problems. One thing is certain: it is problematic because archivists are not specialists of the preservation of objects, but rather of written documents.

This raises the question of the legitimacy of archives to preserve objects, of what archival concepts can bring to their preservation, of the limits of the role of archives and the definition of archival documents. This thesis proposes to answer these questions then, in a second part, to apply these questions to the particular case of the models preserved in the Departmental Archives of Yvelines.

keywords : objects ; models ; archives ; document ; archive document ; conservation ; description ; classification ; digitization ; communication ; collaboration ; library ; museum ; Yvelines ; departmental archives.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné Romain Fontaine
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 06 juin 2018

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex

Tél 02 41 06 23 23 | Fax 02 41 06 23 00

